

Séance de la soirée du 15 avril 2009

**BUREAU D'AUDIENCES PUBLIQUES  
SUR L'ENVIRONNEMENT**

ÉTAIENT PRÉSENTS: M. PIERRE FORTIN, président  
M. JACQUES LOCAT, commissaire

**AUDIENCE PUBLIQUE SUR LE PROJET  
MINIER AURIFÈRE CANADIAN MALARTIC  
PAR OSISKO**

---

**DEUXIÈME PARTIE**

---

**VOLUME 3**

---

Séance tenue le 15 avril 2009 à 19 h  
Auditorium de l'École Renaud  
621, rue de la Paix  
Malartic

**TABLE DES MATIÈRES**

SÉANCE DU 15 AVRIL 2009  
 SÉANCE DE LA SOIRÉE  
 MOT DU PRÉSIDENT .....1  
 PRÉSENTATION DES MÉMOIRES  
 FÉDÉRATION DES TRAVAILLEURS ET TRAVAILLEUSES DU QUÉBEC.....1  
     M. René Roy  
     M. Gilles Chapadeau  
 M. LARRY BÉLANGER .....8  
 Mme JOHANNE BILODEAU .....14  
 ACTION BORÉALE .....20  
     M. Michel Dubé  
     M. Doris St-Pierre  
     M. Henri Jacob  
 M. BERTRAND LESSARD .....28  
 GROUPE ÉCO-CITOYEN DE ROUYN-NORANDA .....30  
     Mme Véronique Doucet  
     M. Danik Laporte  
 REPRISE DE LA SÉANCE  
 Mme ANNETTE AYOTTE.....37  
 REGROUPEMENT D'ÉDUCATION POPULATION DE L'ABITIBI-TÉMISCAMINGUE .....42  
     M. Philippe Marquis  
 QUÉBEC SOLIDAIRE ROUYN-NORANDA-TÉMISCAMINGUE .....47  
     M. Guy Leclerc  
     Mme France Caouette  
 ASSOCIATION POUR LA PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT  
 DES HAUTES-LAURENTIDES  
 RÉSEAU QUÉBÉCOIS DES GROUPES ÉCOLOGISTES.....61  
     M. Yvan Croteau  
 Mme ANNIE LAVOIE.....68

---

**SÉANCE DU 15 AVRIL 2009**  
**SÉANCE DE LA SOIRÉE**  
**MOT DU PRÉSIDENT**

5 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Mesdames et messieurs bonsoir, bienvenue à cette troisième séance de la deuxième partie de l'audience publique portant sur le projet minier aurifère Canadian Malartic.

10 Bienvenue à ceux et celles qui nous écoutent sur le Web.

Je suis Pierre Fortin, je préside cette commission d'enquête et je suis secondé par le commissaire Jacques Locat.

15 Nous allons poursuivre avec les présentations des mémoires par les participants. Le temps imparti est d'une quinzaine de minutes par présentation avec, le cas échéant, quelques minutes pour échanger avec la Commission.

20 Il est possible d'exercer un droit de rectification des faits. Les personnes qui désirent faire une telle rectification doivent s'inscrire au registre à la table d'accueil.

25 Je rappelle que le droit de rectification ne peut être utilisé que pour corriger des faits ou des données et non pour contester ou remettre en question une opinion exprimée par un participant.

Nous aimerions vous rappeler l'importance de maintenir un climat serein. Je demande votre collaboration pour éviter toute attitude méprisante ou toute manifestation d'approbation ou de désapprobation. Aucun propos diffamatoire ne sera toléré au cours de l'audience.

30 Je vous rappelle que les séances sont enregistrées.

---

**PRÉSENTATION DES MÉMOIRES**  
**FÉDÉRATION DES TRAVAILLEURS ET TRAVAILLEUSES DU QUÉBEC**

35

**PAR LE PRÉSIDENT:**

40 J'invite maintenant notre premier présentateur, le représentant de la Fédération des travailleurs et travailleuses du Québec.

Bonsoir messieurs. Vous pouvez vous présenter s'il vous plaît!

45

**PAR M. RENÉ ROY:**

Alors mon nom est René Roy, secrétaire général de la Fédération des travailleurs et travailleuses du Québec.

50

Je suis accompagné du conseiller syndical de la région, monsieur Gilles Chapadeau.

**PAR LE PRÉSIDENT:**

Merci. Nous vous écoutons.

55

**PAR M. RENÉ ROY:**

Alors pour être certains que nous sommes clairs et précis dans notre argument, notre présentation, je vais faire une présentation résumée de notre mémoire et par la suite, s'il y a des échanges et questions, bien, on est là pour y répondre.

60

**LECTURE DU MÉMOIRE (Page 4, début)**

**FIN DE LA LECTURE (Page 14, troisième paragraphe, avant-dernière ligne, "... des comités...")**

65

Mis en place par Osisko et par la communauté.

**LECTURE DU MÉMOIRE (Page 15, dernier paragraphe, "La FTQ demande...")**

70

**FIN DE LA LECTURE (Page 21, avant-dernier paragraphe, dernière ligne, "... et régionales.")**

Voilà le résumé du mémoire que la FTQ vous a soumis, messieurs du BAPE, et nous sommes ouverts aux discussions et questions.

75

**PAR LE PRÉSIDENT:**

Oui, on a quelques questions. Merci beaucoup monsieur.

80

Du côté des comités, comme là, vous aimeriez un élargissement soit du Comité FEMO ou d'en créer un sur les retombées économiques et locales.

Pouvez-vous me dire, est-ce qu'il chapeauterait un comité de relance, un comité de suivi environnemental? Est-ce qu'il chapeauterait d'autres sous-comités aux tables?

85

**PAR M. GILLES CHAPADEAU:**

À l'analyse de la structure même de ces comités-là, des mandats, c'est pas tellement clair le mandat, les mandats qui sont attribués à ces comités-là.

90

Effectivement, nous, on dit, il faut éclaircir ces mandats-là. Il faut rendre ces comités-là plus démocratiques avec une plus large représentation des groupes, comme on l'a dit, et l'étendre effectivement à la question des retombées économiques et aux questions environnementales.

95

**PAR LE PRÉSIDENT:**

OK. Je vais y revenir tout à l'heure.

100

Je vais passer la parole à mon collègue.

**PAR LE COMMISSAIRE:**

J'avais une question, à savoir dans la participation de la FTQ dans le projet de Canadian Malartic, il se situe à quel niveau en termes de volume ou je sais pas, financiers?

105

**PAR M. GILLES CHAPADEAU:**

J'ai pas la réponse ici. On a participé à l'investissement total dans le milieu. Dans Osisko, il est de vingt millions (20 M\$), la participation du Fonds de solidarité dans Osisko, la compagnie même est de vingt millions de dollars (20 M\$).

110

Alors c'est pas une participation directe dans le projet comme tel. C'est un investissement, c'est une participation à la compagnie comme telle.

115

**PAR LE COMMISSAIRE:**

Merci.

120

**PAR LE PRÉSIDENT:**

Une de vos premières recommandations porte sur le CRÉ, vous souhaiteriez qu'il assume un plus grand leadership.

125

En particulier, concrètement, qu'est-ce que vous attendez de la Conférence régionale des Élus?

**PAR M. GILLES CHAPADEAU:**

130 Ce projet-là ici à Malartic soulève beaucoup de questions, beaucoup d'interrogations, beaucoup de craintes. Ce qu'on a pu voir, puis le mémoire, on s'est fait porteur de craintes de la population, parce qu'il y a une expérience, un vécu ici à Malartic qu'on en est très conscient, on l'a entendu aussi dans les audiences publiques.

135 Mais il y a aussi, ça va être quoi le futur au niveau de l'Abitibi-Témiscamingue, au niveau des mines à ciel ouvert? Et il y a eu des demandes de différents groupes pour que la CRÉ soit – on salue l'initiative du CREAT qui a récemment organisé un débat, mais on pense que c'est la Conférence régionale des élus qui devrait se charger, qui devrait être le leader pour organiser ce genre de débat là. C'est l'avenir de notre région.

140 Ça soulève beaucoup de passions, avec raison, et on pense que c'est la responsabilité qui revient à la Conférence régionale des élus, dans ce sens-là.

**PAR LE PRÉSIDENT:**

145 Monsieur Locat.

**PAR LE COMMISSAIRE:**

150 Oui, dans la même veine! Certains, bon, le CREAT je pense, suggérerait ça comme était une activité prérequis, en fait, à toute décision à savoir si on doit ou non supporter l'industrie minérale pour les mines à ciel ouvert.

155 Alors vous, votre position, est-ce qu'elle est la même?

Autrement dit, oui, vous supportez un tel débat, mais est-ce que vous le positionnez dans le temps par rapport au projet qui est à l'étude actuellement?

**PAR M. GILLES CHAPADEAU:**

160 Pas pour le projet qui est à l'étude actuellement. On supporte le projet qui est à l'étude actuellement.

165 Ce qu'on dit, c'est que pour les projets qui sont annoncés ou qui font l'objet de rumeurs en tout cas dans la région, qui soulèvent beaucoup de passions, il y a une responsabilité là qu'on dit qui revient à la Conférence régionale des élus, permettre aux gens de s'exprimer par rapport à ce genre de projets là qui sont à l'étape beaucoup de rumeurs, mais je vous le dis, qui soulèvent beaucoup d'inquiétude.

170 **PAR LE COMMISSAIRE:**

Merci.

175 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Dans la formation de la main-d'oeuvre, à la page 14 de votre mémoire, vous dites que le recyclage est en effet loin d'être facile, pouvez-vous me décrire un peu la situation par rapport à ça?

180 **PAR M. RENÉ ROY:**

Bien, on sait tous que les travailleurs, lorsqu'ils doivent être transférés d'un secteur à un autre, bien, on a besoin d'une formation. Les programmes, ce qu'on parle, c'est les programmes d'Emploi-Québec sont là, mais ça prend un soutien financier important.

185

Les soutiens financiers actuellement du gouvernement, pour que le travailleur se forme, s'ils sont en emploi, c'est une autre affaire, c'est une chose. S'ils sont en dehors de l'emploi, les soutiens financiers sont minces.

190

Alors dans un cadre semblable, si on veut utiliser la main-d'oeuvre locale, il faut prévoir, puis on pense que l'employeur doit le prévoir en plus des programmes d'Emploi-Québec, il doit prévoir un soutien financier supplémentaire pour, en fait, être capable d'employer la main-d'oeuvre locale et leur donner le temps de formation.

195

On a vu dans d'autres endroits, on a obtenu, dans d'autres villes de l'Abitibi, on a obtenu que les gens locaux soient embauchés; lorsqu'ils ont soumis leur CV, l'employeur les a tassés immédiatement en disant, bien, ils ont pas les qualifications pour faire ce travail-là.

200

Alors ça a mis fin à notre demande qu'ils utilisent les gens de la région.

Alors ce qu'on dit, on est d'accord pour dire que c'est pas tout le monde qui est formé pour aller travailler dans une mine, mais encore faut-il leur donner la capacité, la chance et le droit même de suivre, d'avoir une formation pour être capable d'aller travailler.

205 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Du côté de l'employeur, par l'employeur en plus de...

210

**PAR M. RENÉ ROY:**

Oui, en plus.

**PAR LE PRÉSIDENT:**

215 Monsieur Locat, avez-vous d'autre chose?

**PAR LE COMMISSAIRE:**

220 Peut-être juste un dernier point à ce sujet-là! Il y avait, côté employabilité, bon, il y a quelque temps une compagnie, Domtar, qui a fermé dans la région, est-ce que vous pensez que, d'après votre expérience, que ces travailleurs-là pourraient assez facilement s'adapter à un projet comme celui-ci?

**PAR M. RENÉ ROY:**

225 L'expérience qu'on a là-dedans, c'est jamais facile. Ça dépend évidemment des individus, mais la moyenne, c'est pas facile de pouvoir s'adapter, mais c'est sûrement des travailleurs qui sont disponibles pour le faire.

230 Mais encore une fois, je peux répéter un peu ce que je viens de dire, mais encore une fois, il faut que les gens aient la possibilité d'aller en formation. Et peut-être qu'à un moment donné, c'est plus qu'une formation de semaine. On parle de formations qui s'échelonnent sur sûrement quelques mois, là.

**PAR LE COMMISSAIRE:**

235 Et est-ce que l'école à Val-d'Or, je pense qu'il y a une école pour, autrefois j'aurais appelé ça d'arts et métiers, mais qui s'occupe un peu de ce genre de formation là? Est-ce que c'est ce à quoi vous référez?

240

**PAR M. GILLES CHAPADEAU:**

245 Moi, je pense qu'on a travaillé beaucoup avec la Commission scolaire de l'Or-et-des-Bois qui ont la structure pour donner ce genre de formation là.

Effectivement, à répondre à la première question, les travailleurs, vous savez, la première demande qu'on a faite ici en Abitibi, parce qu'on avait des travailleurs forestiers qui perdaient leur emploi, puis de l'autre côté on avait le secteur minier où on disait, il y a un boum dans le secteur minier, mais on avait des gens au chômage, puis il y avait des fermetures définitives, et là, les gens avaient pas la possibilité d'aller suivre la formation. On a réclamé que les gens puissent aller suivre la formation.

250

En même temps, on se faisait dire, c'est difficile, parce que le passage d'une scierie à aller travailler sous terre, c'est assez difficile au niveau de la reconnaissance des acquis, puis au



255 niveau de l'adaptation aussi du genre de travail, c'est pas tout le monde qui peut aller travailler sous terre.

260 Mais là, on est à une mine à ciel ouvert. Un chauffeur d'une débusqueuse en forêt ou un chauffeur de camion qui travaille chez Domtar ou dans une autre entreprise, il va être plus facile à recycler pour faire le passage pour aller travailler comme chauffeur de camion dans la mine.

265 Mais encore là, il faut qu'il y ait une reconnaissance des acquis, et avec le concours d'Emploi-Québec et les gens de la Commission scolaire de Val-d'Or, je pense que tout est possible.

**PAR M. RENÉ ROY:**

270 Puis d'autant plus que là, actuellement, depuis le 1<sup>er</sup> avril, avec le nouveau pacte sur l'emploi, le support aux projets majeurs, puis c'est évidemment que ce projet-là se qualifierait, est passé de vingt-cinq pour cent (25 %) à cinquante pour cent (50 %) des coûts, l'ensemble des coûts de formation.

275 Alors l'entreprise est située dans une belle fenêtre actuellement pour obtenir un support financier supplémentaire que ce qui était disponible dans le passé.

**PAR LE COMMISSAIRE:**

Merci.

280 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Une dernière question! À la page 11 de votre mémoire, vous parlez du fonds du patrimoine minier qui est financé par les redevances payées par les entreprises.

285 Est-ce qu'il devrait avoir une vocation environnementale, ce fonds-là?

**PAR M. RENÉ ROY:**

290 Bien, sûrement si on le prend dans le sens qu'il doit. Le fonds devrait être capitalisé suffisamment et ça, c'est une grande faiblesse, je pense, de la Loi sur les mines, puis on l'a vu dans le rapport du Vérificateur général.

295 Les redevances minières sont pas assez élevées. Et les projets, pas de redémarrage, mais les projets qui doivent être déposés pour remettre le site en place, lorsqu'ils sont déposés, entre le moment qu'ils sont déposés puis le moment qu'ils sont acceptés, l'employeur a pas à verser de compensations. Ça, ça devrait être corrigé. Il devrait avoir l'obligation de verser, sinon immédiatement, de le faire rétroactivement dans ce fonds-là.

300 Puis nous, on pense que ce fonds-là, ce serait un endroit qu'on devrait travailler énormément pour les futurs sites miniers, ces fonds-là devraient être capitalisés, un peu comme les régimes de retraite, et faire en sorte que les employeurs puissent pas y toucher, en fait que personne puisse y toucher. Le fonds comme tel pourrait être dédié directement à refaire le site en question.

305 Alors sur ce côté-là, ma réponse à votre question, c'est oui, de ce côté-là, oui.

**PAR LE PRÉSIDENT:**

Messieurs, merci beaucoup.

310

---

**LARRY BÉLANGER**

**PAR LE PRÉSIDENT:**

315

Maintenant, je demanderais à monsieur Larry Bélanger s'il vous plaît.

Bonjour.

320

**PAR M. LARRY BÉLANGER:**

Bonjour. Je peux y aller?

**PAR LE PRÉSIDENT:**

325

Oui.

**PAR M. LARRY BÉLANGER:**

330

**LECTURE DU MÉMOIRE (Page 1, début, "Le projet Osisko...")**

**FIN DE LA LECTURE (Page 1, quatrième paragraphe, deuxième ligne, "... manufacturier...")**

335

Au monde.

**LECTURE DU MÉMOIRE (Page 1, quatrième paragraphe, deuxième ligne, "... qui peut prétendre...")**

340

**FIN DE LA LECTURE (Page 3, quatrième paragraphe, première ligne, "... dans le passé.")**

Une société, ça évolue.

**LECTURE DU MÉMOIRE (Page 3, quatrième paragraphe, première ligne, "La plupart...")**

345 **FIN DE LA LECTURE (Page 3, deuxième petit point, fin)**

En 2009, il y a beaucoup d'endroits où il est interdit de fumer la cigarette, parce que la cigarette est considérée comme une source de pollution en plus d'être très dangereuse pour la santé.

350

**LECTURE DU MÉMOIRE (Page 3, avant-dernier paragraphe, "Cette évolution...")**

**FIN DE LA LECTURE (Page 3, avant-dernier paragraphe, dernière ligne, "... à s'améliorer.")**

355

De plus, je suis certain que les futures générations seront encore plus sensibilisées et responsables que les générations actuelles.

**LECTURE DU MÉMOIRE (Page 3, dernier paragraphe, "Oui...")**

360 **FIN DE LA LECTURE (Page 4, premier paragraphe fin, "... de la ville.")**

Conséquence d'un résident de Malartic qui ne travaille pas dans la ville de Malartic! Il doit aller travailler dans une autre ville, il paie des frais de déplacement supérieurs aux autres, il passe plus de temps sur les routes, il finit par perdre son sentiment d'appartenance à sa ville.

365

Il fait une partie de ses achats sur l'heure du midi dans la ville de son nouveau travail, il finit par conclure qu'il paie trop de taxes municipales pour les services qu'il reçoit et il finit par vendre sa résidence, même si la valeur de revente risque d'être moindre. Il finit par quitter la ville pour s'établir près de son nouveau lieu de travail.

370

**LECTURE DU MÉMOIRE (Page 4, deuxième paragraphe, "Il n'est jamais bon...")**

**FIN DE LA LECTURE (Page 4, deuxième paragraphe fin, "... entre autres, etc.")**

375

Dépression, problèmes de boisson et drogue, etc.

**LECTURE DU MÉMOIRE (Page 4, avant-dernier paragraphe début, "Oui...")**

380 **FIN DE LA LECTURE (Page 4, dernier paragraphe, première ligne, "... de l'environnement...")**

Ainsi que les groupes écologistes sont des organismes.

385 **LECTURE DU MÉMOIRE (Page 4, dernier paragraphe, première ligne, "... pour protéger...")**

**FIN DE LA LECTURE (Page 4, dernier paragraphe, quatrième ligne, "... de l'environnement...")**

390 Ainsi que les groupes écologistes.

**LECTURE DU MÉMOIRE (Page 4, dernier paragraphe, quatrième ligne, "... impliqué...")**

**FIN DE LA LECTURE (Page 5, troisième petit point, fin)**

395

L'Abitibi sans mine ou sans exploration minière signifierait que la région est condamnée à mourir à long terme.

400 Si l'Abitibi refuse l'implantation des mines, les travailleurs de ce secteur n'auront pas le choix d'aller travailler dans d'autres régions, province, pays, et l'Abitibi aura formé ses travailleurs pour qu'ils partent enrichir d'autres pays. Nous pourrions alors discuter de l'exode des cerveaux et des travailleurs qualifiés.

**LECTURE DU MÉMOIRE (Page 5, quatrième petit point, "Relocalisation...")**

405

**FIN DE LA LECTURE (Page 5, cinquième petit point fin, "Sur cette somme.")**

410 Je présume qu'à court terme, il y a certainement des réparations de planifiées pour les édifices institutionnels actuels, donc des dépenses éventuelles pour les citoyens de Malartic, si un projet comme celui d'Osisko n'existerait pas.

Construction de cinq (5) nouveaux édifices institutionnels aux normes d'aujourd'hui pour desservir la population de Malartic, payés par Osisko.

415 **LECTURE DU MÉMOIRE (Page 5, septième petit point, "Donc quelques années...")**

**FIN DE LA LECTURE (Page 6, deuxième petit point fin, "... sociales.")**

420 Personne ne peut prédire ce qui se passera dans quinze (15) ans. Il serait plausible de dire que Osisko partira, mais il est aussi possible de dire que d'autres réserves seront découvertes et que Osisko sera là pour plusieurs autres années de prospérité pour la ville de Malartic.

**LECTURE DU MÉMOIRE (Page 6, point A)**

425

**FIN DE LA LECTURE (Page 6, paragraphe A-1 fin, "... aujourd'hui?")**

Je tiens à spécifier que monsieur François Bouchard a spécifié hier dans son mémoire qu'il y aurait possibilité de créer un projet de géothermie important dans la fosse.

430 **LECTURE DU MÉMOIRE (Page 6, paragraphe A-2, "Je fais partie...")**

**FIN DE LA LECTURE (Page 6, paragraphe A-2, avant-dernière ligne, "... tellement plus...")**

Productif à moyen terme et aurait un carbone neutre.

435

**LECTURE DU MÉMOIRE (Page 6, paragraphe A-3, "Si le projet...")**

**FIN DE LA LECTURE (Page 6, paragraphe A-3, deuxième ligne, "... des trous...")**

440

Je veux profiter de cette occasion pour vous dire que je trouve inacceptable que certains groupes écologistes utilisent un slogan comme: "L'Abitibi-Témiscamingue, c'est pas un trou". Pourtant, ces groupes devraient savoir que la gravité existe et qu'une grande partie des anciens piliers de surface sont trop minces et un jour ou l'autre, il y aura des effondrements.

445

Il y a déjà des piliers qui se sont effondrés en raison de la présence des anciens travaux miniers. Ce secteur sera un site plein de clôtures ou de trous dans le futur.

450

Hier au soir, en discutant avec un opposant au projet de mine à ciel ouvert, nous avons réussi à trouver un point en commun. Les ressources minérales ne sont pas renouvelables, donc une mine à ciel ouvert ou une mine souterraine, par définition, pour un puriste, ne fait pas partie du développement durable.

455

Par contre, il est certain que les mines souterraines ne peuvent pas récupérer cent pour cent (100 %) de l'or, parce qu'il y a des secteurs où il n'est pas rentable d'aller récupérer l'or. Donc il ne fait aucun doute pour moi que ce projet de mine à ciel ouvert est du développement durable, parce qu'il permettra de récupérer six point deux millions d'onces (6,2 Moz) d'or laissés par les anciennes méthodes de minage souterraines, en plus de réutiliser une très grande partie de terrain qui ne peut pas servir à être développé, soit dû au risque d'effondrement des anciennes mines souterraines ou parce que situé sur des anciens parcs à résidus miniers.

460

Merci.

**PAR LE PRÉSIDENT:**

465

Merci beaucoup. Vous dites que vous êtes impliqué dans le domaine minier, est-ce que vous êtes un travailleur minier?

**PAR M. LARRY BÉLANGER:**

470           Moi, je suis un technicien en géologie de formation. J'ai étudié à Thetford, j'ai resté pendant quatre (4) ans de temps à Thetford. Des "open pits" j'en ai vu, il y en a sur les abords de la ville de Thetford.

475           Ça fait que moi personnellement, les "open pits" ne me font pas peur. J'ai travaillé plusieurs années comme technicien en géologie. J'ai travaillé sous terre pendant quatre (4) années.

480           Puis dernièrement, j'ai eu une compagnie de forage pendant quatre (4) ans de temps, un peu plus que quatre (4) ans, cinq (5) ans.

**PAR LE PRÉSIDENT:**

          Puis est-ce que vous habitez Malartic?

485           **PAR M. LARRY BÉLANGER:**

          Non. L'Abitibi est mon deuxième lieu de résidence, parce que malheureusement dans la Beauce, il y a eu une grosse ruée de l'or pour le placer à Saint-Simon-les-Mines. Mais par la suite, malheureusement, il y a jamais eu de développement minier dans la région de la Beauce ou des Appalaches. Il y a eu des travaux mais pas de mine.

**PAR LE PRÉSIDENT:**

495           Regardez, j'avais une question. Vous dites que vous êtes contre le remplissage de la fosse, mais là, on va faire quoi en attendant? Parce que la fosse, il va y avoir de l'eau qui va tomber dedans, est-ce que vous allez la repomper, qu'est-ce que vous allez faire?

**PAR M. LARRY BÉLANGER:**

500           Première des choses, d'ici quinze (15) ans, OK, comme je connais le domaine minier, il peut y avoir beaucoup de nouvelles technologies.

505           Il peut y avoir aussi d'autres réserves qui ont pas été découvertes dans le passé. Une compagnie qui investit un montant aussi important sur un moulin semblable à celui-là qu'ils vont avoir besoin pour faire le projet, c'est sûr et certain que c'est pas bon juste pour dix (10) ans, à la base.

510           Donc je suis convaincu que la compagnie Osisko va certainement vouloir faire beaucoup de forage pour délimiter d'autres réserves.

C'est dans ce but-là que je dis que je suis contre, parce que s'ils venaient qu'à les trouver dans quatorze (14) ans, c'est un exemple, bien, peut-être qu'ils pourraient en avoir de besoin pour justement remettre du matériel stérile.

515 S'il a déjà commencé, l'eau, à monter, ça, c'est des suppositions, parce que je suis pas qualifié pour répondre à cent pour cent (100 %) , mais je peux vous dire mon opinion personnelle là-dessus, c'est que même s'il a commencé à avoir de l'eau qui a monté dedans, il y a rien qui t'empêche de domper du matériel stérile dedans pour faire monter le niveau plus rapidement, et  
520 de te ramasser avec cent mètres (100 m), tout dépendant des autres réserves qui peuvent avoir été trouvées.

**PAR LE PRÉSIDENT:**

525 OK. Monsieur Locat.

**PAR LE COMMISSAIRE:**

530 J'aurais une question. Vous, avec votre expérience en technologie minière, est-ce que vous pensez que les aspects de santé et sécurité au travail de la population sont pris en compte à votre satisfaction dans l'étude d'impact?

**PAR M. LARRY BÉLANGER:**

535 Oui. Je dirais que les effets sont suffisamment documentés, parce qu'il y a des firmes indépendantes qui ont fait les études. Je ne suis pas qualifié pour dire si ces études-là sont cent pour cent (100 %) bien faites, mais je présume que les gens qui signent ces rapports-là qui sont des ingénieurs, des gens qui connaissent le domaine encore beaucoup plus que moi l'ont fait d'une façon transparente.

540 Et je sais, pour avoir travaillé sous terre et avoir vécu à Thetford Mines, pourtant Thetford Mines, c'est de l'amiante, donc c'est des poussières qui sont beaucoup plus volatiles que des poussières de métaux qu'il pourrait y avoir, et je vois aucun problème avec les poussières à mon sens à moi.

545 Je peux même, si vous me permettez de dire, nous autres, dans la Beauce, malheureusement on n'a pas de mine, mais on a beaucoup de porcheries, puis quand il vente vers chez vous, puis tu es à l'intérieur d'un kilomètre (1 km) d'une porcherie, tu aimes pas mal mieux avoir un petit peu de poussière sur ton patio!

550

**PAR LE COMMISSAIRE:**

555 Une petite dernière. C'était concernant, vous indiquez qu'il y a un secteur d'après vous où il y a des digues qui seraient en danger, est-ce que vous pourriez préciser un peu plus dans quelle partie du parc à résidus?

**PAR M. LARRY BÉLANGER:**

560 OK. Quand je suis arrivé ici en 2005, j'ai commencé à faire du forage, j'avais l'opportunité de me promener sur la propriété bien entendu que je connais très bien, parce que j'ai travaillé trois (3) ans comme il faut sur la propriété depuis mars 2005, sur le dessus des digues, la partie qui est pas vers le bassin, OK, il se faisait déjà des écoulements qu'à un moment donné, il commençait à faire des crevasses.

565 C'est sûr et certain que ça, ça a été refait, mais quand tu refais ça, c'est pas tapé avec un équipement adéquat, puis selon moi, certains endroits qui ont été refaits, c'est sûr et certain que c'était géré par le ministère, le ministère fait du mieux qu'il peut avec les budgets qu'il a.

570 Moi, j'ai vu des choses qu'à mon sens à moi peuvent être des indices précurseurs, le même principe que quand tu vas sous terre puis que tu vois des "lousses", à un moment donné, si tu vois une petite craque, tu peux te méfier qu'elle peut devenir plus grosse, la craque.

C'est un peu le même principe que je veux préciser.

575 **PAR LE COMMISSAIRE:**

Merci.

**PAR LE PRÉSIDENT:**

580

Merci beaucoup.

585

\_\_\_\_\_  
**JOHANNE BILODEAU**

**PAR LE PRÉSIDENT:**

590

Maintenant, j'inviterais madame Johanne Bilodeau.

Bonsoir.



**PAR Mme JOHANNE BILODEAU:**

595           Bonsoir. Bonsoir monsieur le Président, bonsoir monsieur le Commissaire.

          Pour la composition de mon mémoire, j'ai trouvé important de vous faire un résumé de tout ce que j'ai vécu comme résidente native de Malartic depuis la première fois où j'ai entendu parler d'Osisko.

600

**LECTURE DU MÉMOIRE**

          Merci.

605 **PAR LE PRÉSIDENT:**

          Merci beaucoup. Madame Bilodeau, qu'est-ce qui vous a incité à accepter d'être relocalisée?

610 **PAR Mme JOHANNE BILODEAU:**

          Ce qui a fait, après plusieurs interrogations, après plusieurs discussions avec mon conjoint, nous sommes tous les deux (2) natifs de Malartic et nous avons la chance d'avoir nos deux (2) enfants qui sont ici également à Malartic et qui ont des enfants eux aussi.

615

          Alors à l'idée de quitter ma ville et de quitter mes petits-enfants me chagrinait tellement que j'en étais pas capable.

620           Et l'autre fait aussi, je me disais que quitter Malartic dans un moment aussi critique, bien, j'avais l'impression de fuir ma ville, de rien faire pour essayer de l'aider, et je pense que plusieurs ont été témoins que, je me rappelle même lorsque j'allais à l'école puis qu'on parlait contre Malartic, je devenais très agressive, parce que ma ville, pour moi, c'était très important, et j'ai toujours défendu ma ville.

625           Et pour moi, ma ville, c'est un endroit où j'y ai vécu, j'y ai élevé mes enfants, et si c'était à refaire, je le referais encore. C'est certain qu'avec le travail que mon conjoint fait, on aurait pu facilement quitter Malartic. On aurait trouvé des emplois agréables ailleurs.

630           Mais pour nous, Malartic, c'est notre point de ralliement, c'est nos racines. C'es très difficile de quitter.

**PAR LE PRÉSIDENT:**

635           Sur ce point-là, est-ce que vous pensez que si Osisko avait attendu les résultats avant de faire son gré à gré, est-ce que ça aurait été moins pire pour la population?

**PAR Mme JOHANNE BILODEAU:**

640           Moi, ce que je trouve difficile dans le gré à gré, c'est que ça l'a divisé un peu les gens. Même aujourd'hui, on va côtoyer les gens qui sont dans notre quartier, on peut jaser un peu de ce qui s'est fait autour de nous, ce que nous avons comme gagné pour la relocalisation. Moi et mon conjoint, on en a déduit que c'était un genre de barème qui avait été calculé pour l'ensemble des maisons, puis en principe, avec ce que tu avais à l'intérieur de ta maison, c'était quelque chose quand même qui se ressemblait beaucoup.

645           Et on dirait que les gens ont tellement peur de mentionner ce qu'ils ont eu, c'est comme s'ils avaient peur d'en avoir comme trop eu, puis qu'il y en a d'autres qui en auraient pas eu assez; il y en a d'autres qui ont des craintes comme quoi c'est comme s'ils en avaient pas eu assez, puis ils voudraient savoir ce que les autres ont eu pour rien manquer et en avoir de plus.

650           Moi, ce côté-là me chagrine. Moi puis mon conjoint, ce qu'on a pris comme attitude, c'est: lorsque les gens nous demandent ce que nous avons eu, bien, on veut aider les gens, on veut que ce soit vraiment comme transparent, parce qu'on sait que la compagnie Osisko veut que les choses soient transparentes, alors on mentionne ce que nous avons eu comme négociation avec les gens d'Osisko.

655

**PAR LE PRÉSIDENT:**

          Mais les montants étaient différents?

660           **PAR Mme JOHANNE BILODEAU:**

          Les montants sont différents. Moi, je le calcule en fonction des avoirs qu'on a déjà.

665           Vous savez, si vous avez une résidence avec un sous-sol qui est déjà tout fini et que vous avez une résidence avec un sous-sol qui est non fini, on peut pas parler tout à fait des mêmes prix non plus.

670           Mais le fait de gré à gré, moi, ce que j'aurais aimé, c'est que souvent lorsque j'allais aux rencontres du Conseil de Ville, je demandais aux gens du Conseil de Ville de nous aider, de nous éclairer dans les démarches auprès d'Osisko. Parce que vous savez, avoir à négocier avec une minière, c'est pas évident. On n'a pas toutes les connaissances nécessaires. Même si on assiste à toutes les réunions, moi, j'en ai fait, j'ai même fait du porte-à-porte pour demander à des gens de signer des requêtes, j'ai travaillé énormément, c'est pas évident, je vous le dis.

675           Et même avec tout ça, je me sentais pas plus renseignée qu'une autre. Mais le partage de ses connaissances, je pense que c'est ça qui est le plus important, et j'aurais aimé que le Conseil de Ville nous dise, bien regardez, on va se faire une rencontre, on sait qu'il y a des négociations qui vont se faire pour certaines personnes, parce qu'ils veulent être relocalisés, on

680 va essayer d'établir des barèmes sans que ce soit uniforme pour tout le monde; quand on parle d'uniformité, c'est en fonction comme je vous disais d'un prix de base.

Ce qui à ce moment-là aurait enlevé bien des problèmes, et je pense même des cachotteries entre les gens.

685 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Plus de transparence.

690 **PAR Mme JOHANNE BILODEAU:**

Plus de transparence, qui était même perçu par les gens, perçu dans le sens que plusieurs personnes n'osent pas mentionner tout à fait ce qu'ils ont eu. C'est triste.

695 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Monsieur Locat.

**PAR LE COMMISSAIRE:**

700 Pour préciser un peu la question! Si nous étions dans une situation où la partie de déplacement des populations, la relocalisation avait été considérée comme faisant partie de l'étude globale, donc qu'on en discute ici, autrement dit avant de procéder, quels seraient les avantages que vous auriez pu y trouver à ce que ce soit inclut dans l'étude d'impact?

705 **PAR Mme JOHANNE BILODEAU:**

Oui, OK. Alors à ce moment-là, premièrement, j'aurais pas eu à déménager avant d'avoir des incertitudes.

710 En fin d'après-midi, j'étais ici, il y a un monsieur qui a parlé qui disait que c'était un ex-résident de Malartic. Je dois avouer que j'ai pas tellement aimé ses propos lorsqu'il a mentionné que la plupart des gens qui habitaient dans le secteur sud avaient le goût d'être relocalisés, qu'ils se sentaient comme pas en sécurité.

715 Moi, je dois vous avouer que dans mon quartier, moi, je me sentais très en sécurité, et je me sens pas orgueilleuse en vous disant que moi, je considère que la rue où j'habite, la rue Fournière qui est une des plus vieilles rues de la ville, une des premières, je la considère comme étant la plus belle rue de la ville.

720 Alors je sais qu'avec les gens d'Osisko, j'ai gagné certaines choses en étant relocalisée, puis ça me gêne pas de le dire ce soir, parce que je leur ai mentionné, ils sont très au courant

725 aussi. Moi, demain matin, le projet Osisko s'arrête et je me dois de rester où je suis  
présentement, même s'il y a quelques résidences qui sont parties, moi, je serai pas peinée.  
Parce que je sais que les terrains seront vendus rapidement, parce qu'on commence à manquer  
de terrain à Malartic, et je sais que ces terrains-là seront revendus, et moi, je suis bien où je suis.

730 J'ai attendu pendant plus d'un an pour acheter une maison sur ma rue, je faisais la  
tournée de la rue régulièrement et à un certain moment, on a entendu dire qu'il y avait une  
résidence qui était en vente. Il y avait aucun panneau indiquant qu'elle était à vendre, mais on  
l'avait su.

735 Quand mon conjoint m'a amenée sur la rue, m'a montré la résidence, j'ai dit, bien, on  
frappe à la porte, et on dit aux gens qu'on achète la maison. On savait pas le prix, on savait pas  
ce que l'intérieur de la maison avait de l'air, mais on était jeune à ce moment-là, on était dans la  
vingtaine, mon mari est menuisier, on savait qu'on pouvait faire des choses, qu'une maison ça se  
rénovait, mais c'était le quartier. Avant tout, c'était le quartier qu'on recherchait, parce qu'il y avait  
de grands terrains, il y avait des arbres matures, on était près des écoles à ce moment-là, on  
était près du centre-ville.

740 Moi, je marche beaucoup, toutes mes commissions souvent je les fais à pied. Je peux  
aller acheter une bouteille de vin à pied, je peux aller louer un film à pied, aller à l'épicerie, à la  
pharmacie, aller même à l'église. Je peux tout faire à pied.

745 Dans le nouveau quartier, c'est certain que c'est un quartier neuf, mais avant qu'il  
devienne ce que je vais quitter présentement, il va y avoir des années qui vont devoir passer et  
moi, ces années-là, même si je considère que je suis encore très jeune, je suis encore assez  
près de ma retraite, je me dis que c'est des années qui sont comme gaspillées pour moi, parce  
que les cinq (5) ans ou dix (10) ans avant que tout ça aboutisse à ce que j'ai présentement, bien,  
c'est beaucoup de temps, surtout que moi, je finalisais.

750 Mon terrain, je l'ai aménagé à mon goût. C'est un terrain très discret, on ne voit pas dans  
ma cour, et je suis bien comme ça. Je suis un petit peu sauvage; quand je suis chez moi, je suis  
un petit peu sauvage, j'aime être dans ma bulle. Quand je suis à l'extérieur, j'aime jaser avec les  
gens, je suis très sociale par contre, mais c'est comme ça.

755 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Merci beaucoup.

760 **PAR Mme JOHANNE BILODEAU:**

Merci à vous.

**PAR LE COMMISSAIRE:**

765

Excusez-moi, madame, j'avais une autre précision! Dans votre document, vous dites que vous êtes inquiète par rapport au déplacement de la 117, que vous dites qu'il est fondamental de prévenir cette situation, si je fais bien le lien.

770

Est-ce que vous pourriez juste expliquer un peu qu'est-ce que vous trouvez de préoccupant?

**PAR Mme JOHANNE BILODEAU:**

775

De préoccupant, c'est parce que présentement, il y a des travaux qui se font des deux (2) côtés de la 117, OK. Il y a des travaux qui se font sur le côté de la Barnat, l'ancienne Barnat, puis du côté mettons de la East.

780

Alors à ce moment-là, les travaux qui se font du côté gauche lorsqu'on descend à Val-d'Or, bien, c'est de l'autre côté de la 117. Alors si vraiment ils ont fait des travaux d'exploration, c'est parce qu'ils ont des idées; ça veut dire qu'à quelque part, il y a un sol qui est probablement riche de ce côté-là.

785

Et si ça s'avère justement qu'ils ont le goût de continuer, bien, à ce moment-là, il me semble tout à fait naturel qu'un déplacement de la 117 va s'obliger. Et ce qui m'inquiète, on peut contourner mettons la rue, la 117, on peut la contourner en étant toujours en ville, mais si on la détourne complètement où on va devenir une ville, où on va être complètement à l'extérieur, où on va être obligé de faire un détour pour rentrer en ville, alors là, moi, je m'excuse, ça veut dire que pour venir à Malartic, il va falloir avoir vraiment un besoin pour entrer en ville.

790

Ça me fait penser un peu lorsqu'on s'en va à Chibougamau, si on veut arrêter à Lebel-sur-Quévillon, on est obligé de faire une tournée, on se doit de faire une tournée avant d'entrer dans la ville, on passe pas directement dans la ville.

795

Et moi, ça, ça m'inquiète énormément, parce que je pense que si on ne passe plus autant dans la ville, alors les commerces vont tout simplement chuter parce qu'il y a moins de gens qui vont circuler.

**PAR LE COMMISSAIRE:**

800

Merci.

**PAR Mme JOHANNE BILODEAU:**

805

Merci, au revoir.

**PAR LE PRÉSIDENT:**

Merci beaucoup, bonsoir.

810

---

**ACTION BORÉALE**

**PAR LE PRÉSIDENT:**

815

J'inviterais maintenant monsieur Normand Nadeau.

On dirait que monsieur Nadeau n'est pas là! Il s'est pas inscrit au registre? Non, OK.

820

Alors j'inviterais les représentants d'Action boréale.

Bonsoir messieurs, veuillez vous présenter s'il vous plaît!

**PAR M. MICHEL DUBÉ:**

825

Michel Dubé, secrétaire-trésorier de l'Action boréale.

**PAR M. HENRI JACOB:**

830

Henri Jacob, président de l'Action boréale.

**PAR M. DORIS ST-PIERRE:**

835

Doris St-Pierre, membre du conseil d'administration de l'Action boréale.

**PAR M. HENRI JACOB:**

840

Mes deux (2) collègues vont lire le document et je participerai aux réponses, parce que moi, je sais pas lire!

**PAR M. DORIS ST-PIERRE:**

845

C'est mon collègue Michel qui va commencer, mais avant!

On sait que pendant qu'on se parle, le déménagement continue, mais on veut s'assurer qu'ils débâtiront pas l'école avant la fin des audiences!

**PAR LE PRÉSIDENT:**

850

S'il vous plaît, on s'est donné des règles de fonctionnement.

Veuillez dire votre opinion, votre mémoire.

855

**PAR M. MICHEL DUBÉ:**

Monsieur le Président, monsieur le Commissaire, vous remarquerez que la présentation orale du mémoire diffère légèrement de la version écrite. Cependant, nous respectons les chapitres, donc vous pourrez à peu près vous repérer à mesure qu'on avance.

860

Avant de commencer, nous tenons à préciser qu'au moment où on nous consulte sur ce futur projet, la communauté de Malartic a déjà les deux (2) pieds dans un futur accéléré par le promoteur qui se place au-dessus du Code civil, au-dessus de la démocratie la plus élémentaire et qui amorce ses travaux sans permis.

865

Devant cet état de fait imposé à une communauté, comment peut-on croire que Osisko se comportera davantage en citoyen corporatif civilisé dans ses travaux d'exploitation et de restauration?

870

On va commencer par une présentation de l'Action boréale.

**LECTURE DU MÉMOIRE (Page 3, début, "L'Action boréale...")**

875

**FIN DE LA LECTURE (Page 3, premier paragraphe, troisième ligne, "... générations futures.")**

Quand on parle de générations futures, c'est les générations qui ont plus que neuf (9) ans d'existence.

880

**LECTURE DU MÉMOIRE (Page 3, premier paragraphe, quatrième ligne, "L'ABAT compte...")**

**FIN DE LA LECTURE (Page 3, cinquième paragraphe fin, "... à ces besoins")**

885

En termes plus simplifiés, la terre peut très bien se passer de nous; à l'inverse, nous ne pouvons vivre sans elle.

**PAR M. DORIS ST-PIERRE:**

890

Maintenant, en guise de petite introduction, pour arriver au coeur de notre mémoire!

**LECTURE DU MÉMOIRE (Page 4, premier paragraphe, "Les événements...")**

**FIN DE LA LECTURE (Page 4, deuxième paragraphe fin, "... par plusieurs.")**

895

**PAR M. MICHEL DUBÉ:**

**LECTURE DU MÉMOIRE (Page 4, troisième paragraphe, "La hausse...")**

900

**FIN DE LA LECTURE (Page 4, quatrième paragraphe fin, "... de conservation.")**

**PAR M. DORIS ST-PIERRE:**

905

Mon collègue lit pas les titres, les têtes de chapitre, moi, je vais les lire, parce que c'est moi qui les a écrits, puis je les trouve drôles! La prochaine s'intitule "Shakespeare vous remercie."

**LECTURE DU MÉMOIRE (Page 4, dernier paragraphe, "On connaît...")**

910

**FIN DE LA LECTURE (Page 5, premier paragraphe, avant-dernière ligne, "... sans soutien juridique. ")**

915

De la part de leur municipalité non plus. Et ça, on en a eu déjà beaucoup de témoignages à ce jour de cette façon dont les citoyens ont été bernés, manipulés par cette stratégie du diviser pour régner, le fameux gré à gré, sans soutien de leurs représentants légitimes locaux.

**LECTURE DU MÉMOIRE (Page 5, premier paragraphe, avant-dernière ligne, "L'ABAT...")**

920

**FIN DE LA LECTURE (Page 5, deuxième paragraphe fin, "... du projet minier.")**

925

Dans les premières séances du BAPE, on a eu une tentative d'explication par le MDDEP, mais je pense que ça n'a convaincu personne. Même que la personne qui l'expliquait avait de la misère à l'expliquer, alors c'est pour ça qu'on demanderait que le BAPE, dans son rapport, essaie de nous justifier clairement, en termes juridiques, en s'appuyant sur la loi ou sur les règlements. Nous, on l'a toujours pas compris.

**PAR M. MICHEL DUBÉ:**

930

Alors, je vais lire les titres pour faire plaisir à mon collègue! Développement durable, dites-vous?

**LECTURE DU MÉMOIRE (Page 5, troisième paragraphe, cinquième ligne, "Malgré les baux...")**



935 **FIN DE LA LECTURE (Page 5, troisième paragraphe, septième ligne, "... économique.")**

À notre avis, dans neuf (9) ans, le trou et l'épuisement de la ressource seront les seuls éléments durables du projet Osisko.

940 **LECTURE DU MÉMOIRE (Page 5, avant-dernier paragraphe, "Au plan environnemental...")**

**FIN DE LA LECTURE (Page 5, avant-dernier paragraphe fin, "... printanières.")**

945 Déjà prévues d'ailleurs dans le plan.

**LECTURE DU MÉMOIRE (Page 5, dernier paragraphe, "Comme on le sait...")**

**FIN DE LA LECTURE (Page 6, deuxième paragraphe, deuxième ligne, "... de la mine.")**

950 Dans une dizaine d'années.

La minière Osisko propose l'idée d'un lac, probablement parce que c'est la façon la plus facile de laisser le site à l'abandon sans faire trop de vagues.

955 **LECTURE DU MÉMOIRE (Page 6, deuxième paragraphe, quatrième ligne, "Comme on l'a...")**

960 **FIN DE LA LECTURE (Page 6, deuxième paragraphe, douzième ligne, "... à un trou d'eau...")**

D'un beau bleu lunaire sans vie.

**LECTURE DU MÉMOIRE (Page 6, troisième paragraphe, "La minière...")**

965 **FIN DE LA LECTURE (Page 6, troisième paragraphe fin, "... de petits voiliers.")**

**PAR LE PRÉSIDENT:**

970 Excusez-moi! C'est juste pour vous prévenir, vous êtes rendus à seize-dix-sept (16-17) minutes, on avait prévu une quinzaine de minutes pour présentation pour pouvoir échanger. Si vous pouviez peut-être essayer soit d'accélérer ou de résumer!

**PAR M. MICHEL DUBÉ:**

975 On va essayer d'accélérer.

**PAR LE PRÉSIDENT:**

980 On pourrait peut-être avoir un échange.

**PAR M. MICHEL DUBÉ:**

**LECTURE DU MÉMOIRE (Page 6, recommandation 5)**

985

**FIN DE LA LECTURE (Page 6, recommandation 5, troisième ligne, "... une fois remplie.")**

L'Action boréale demande aussi aux autorités compétentes, demande au promoteur de présenter d'autres alternatives que celle d'un trou d'eau.

990

**LECTURE DU MÉMOIRE (Page 6, recommandation 6)**

**FIN DE LA LECTURE (Page 6, recommandation 6, dernière ligne, "Soit portée...")**

995

De soixante-dix (70 %) à cent pour cent (100 %) du coût des travaux.

**PAR M. DORIS ST-PIERRE:**

La faille de Malartic!

1000

**LECTURE DU MÉMOIRE (Page 6, dernier paragraphe, "Au plan social...")**

**FIN DE LA LECTURE (Page 7, premier paragraphe, huitième ligne, "... par la compagnie.")**

1005

Je vais passer là-dessus, parce que, bon, ce genre d'entente existe déjà, on en a parlé.

Quant au promoteur, sous couvert d'une soi-disant consultation de la communauté, pour obtenir l'acceptabilité sociale!

1010

**LECTURE DU MÉMOIRE (Page 7, deuxième paragraphe, première ligne, "Il a plutôt...")**

**FIN DE LA LECTURE (Page 7, recommandation 7 fin, "... par ses élus.")**

**PAR M. MICHEL DUBÉ:**

1015

**LECTURE DU MÉMOIRE (Page 7, avant-dernier paragraphe)**

**FIN DE LA LECTURE (Page 8, deuxième paragraphe fin, "... importants.")**

1020 **PAR M. DORIS ST-PIERRE:**

**LECTURE DU MÉMOIRE (Page 8, "Le peuple inaudible")**

**FIN DE LA LECTURE (Page 8, avant-dernier paragraphe, dernière ligne, "... après nous.")**

1025

Voilà!

**PAR LE PRÉSIDENT:**

1030

Merci. J'aurais juste peut-être un petit point d'éclaircissement! Vous avez commencé au début de votre présentation que la compagnie s'était placée au-dessus du Code civil.

Si quelqu'un se place au-dessus du Code civil, j'imagine qu'il se place dans l'illégalité, et j'imagine qu'il respecte pas des lois, est-ce que vous pouvez me dire lesquelles?

1035

**PAR M. MICHEL DUBÉ:**

Ça fait référence à l'intervention de madame Kirouac hier qui disait que la façon dont avaient été menées les ententes avec les propriétaires où on imposait une évaluation, ça faisait référence à ça.

1040

**PAR LE PRÉSIDENT:**

OK. Monsieur Locat.

1045

**PAR LE COMMISSAIRE:**

Donc si je comprends bien un peu dans votre document, votre définition du développement durable est assez difficilement compatible avec l'exploitation des ressources, quand vous parlez ici de réversibilité des impacts de l'extraction des ressources, est-ce que vous pourriez expliquer un peu s'il vous plaît?

1050

**PAR M. HENRI JACOB:**

La réversibilité ou le développement durable?

1055

**PAR LE COMMISSAIRE:**

On va rester avec la réversibilité.

1060

**PAR M. HENRI JACOB:**

1065 Bien exemple, si tu coupes une forêt, les impacts peuvent être réversibles, parce que ta forêt peut repousser. Tandis que pour la question des mines, c'est assez dur d'être réversible. Un coup que tu as extrait le minerai, il y a pas de réversibilité.

**PAR LE COMMISSAIRE:**

1070 Donc pour vous, si c'est pas réversible, on devrait pas exploiter, c'est ce que vous voulez dire?

**PAR M. HENRI JACOB:**

1075 Ce qu'on veut dire, c'est qu'on peut pas appeler ça du développement durable.

Il y a une différence entre développement durable et développement qui pourrait être acceptable pour répondre aux besoins de la société.

1080 Exemple, on a besoin de fer pour construire des autos puis construire des maisons, je pense que c'est correct d'en extraire et faire attention par exemple pour pas scraper pour rien les territoires.

1085 L'or, quatre-vingt-cinq pour cent (85 %), c'est juste pour faire des bijoux. Ça, c'est une matière qui est carrément à quatre-vingt-quinze pour cent (95 %) inutile d'extraire. Ça fait que c'est pas du développement durable, c'est simplement du luxe.

Qu'on l'extrait, il faut faire au moins attention d'en garder pour les générations futures, parce qu'un jour peut-être les générations futures en auront peut-être de besoin.

1090 Le développement durable, ça veut dire tenir compte de ce qui va arriver aux générations futures, sept (7), huit (8), neuf (9), dix (10) générations.

1095 Présentement, les changements climatiques prévoient qu'en l'an 2030, les forêts amazoniennes vont disparaître à cause des changements climatiques, ça fait qu'il faudrait peut-être penser au développement durable puis se presser, pas juste l'écrire, mais y penser qu'est-ce que ça veut dire.

**PAR LE PRÉSIDENT:**

1100 Sur le développement durable, est-ce que vous avez de la littérature là-dessus qui reconnaît la nouvelle définition que vous lui donnez ce soir?

**PAR M. DORIS ST-PIERRE:**

1105            En fait, on a regardé beaucoup beaucoup de définitions, et puis on en a discuté, et puis on s'est tourné vers la théorie des systèmes qui dit que, bon, chaque système est englobé par un système plus grand, puis c'est comme ça que ça marche dans la nature.

1110            La terre fait partie d'un système, bon, un système de planètes, tout ça. L'environnement, c'est l'ensemble du milieu dans lequel on vit et dont on dépend. On s'est dit voilà.

1115            La société humaine, c'est un sous-ensemble qu'on appelle les humains; il peut y avoir les sous-ensembles des originaux si on veut, mais le sous-ensemble humain, les sociétés humaines font partie, ça fait partie de cet environnement global.

1120            Et l'économie, dans le fond, c'est un simple système d'échanges entre les humains pour répondre à leurs besoins. Donc aujourd'hui, l'économie, on la place en haut, ensuite le social, l'environnement s'il nous reste du temps puis s'il nous reste de l'argent.

1125            Alors nous, c'est ça qu'on a un système englobant. On regarde d'abord l'environnement si on va pas faire des dommages irréparables, ensuite, est-ce que c'est acceptable par les sociétés humaines, est-ce que ça va amener un plus aux sociétés humaines. Et si oui, bien, là, l'économie, le projet économiquement rentable ou qui n'est pas économiquement dommageable non plus, il faut regarder les deux (2) côtés.

**PAR M. HENRI JACOB:**

1130            Je voudrais juste vous rappeler que le mot développement durable, c'est deux (2) mots qui ont été créés par la Commission Brundtland pour éviter qu'on parle d'aménagement écologique du territoire. C'est les compagnies, le monde économique qui a fait disparaître le mot écologique, de peur qu'on tienne trop compte de l'environnement. Et c'est pour ça qu'on a appelé ça développement durable.

1135            D'ailleurs, le développement durable, essayez de l'expliquer dans le système économique capitaliste comment qu'on peut faire du développement durable, puisque le développement dans le capitalisme, c'est une croissance perpétuelle. Je pense pas que ça puisse exister, je pense pas qu'on peut toujours croître à l'infini. Ce serait assez dur.

1140            Ça fait que pour nous, le développement durable, c'est assez dur, on peut parler d'un développement acceptable, mais durable, pas du tout.

**PAR LE PRÉSIDENT:**

1145            C'est beau.

**PAR LE COMMISSAIRE:**

1150 Donc si je prends une de vos recommandations, disons qu'on peut laisser de côté chacun la définition de développement durable, donc s'il était démontré, suite à un réel débat public, que la conclusion est qu'on accepterait les mines à ciel ouvert, est-ce que vous accepteriez la conclusion qui pourrait découler d'un tel débat?

**PAR M. HENRI JACOB:**

1155 L'Action boréale est composée de groupes de citoyens indépendants et qui nous ont élus comme conseil d'administration. Nous, on croit encore en la démocratie, même si on vit dans une oligarchie, on croit à la démocratie, et on pense que s'il y aurait un vrai débat public, "fair" où ce qu'on pourrait dire comment ça fonctionne un débat public, participer à la formation de ça, et qu'il y a des gens du côté opposé, des gens qui sont pro-trou et des gens qui sont anti-trou, pour simplifier le débat, oui, on est prêts à participer à ça et on est prêts à accepter, si ce débat-là se fait dans les règles de l'art, accepter les conclusions de la société.

1160 Si la société veut que l'Abitibi soit un trou, on va l'accepter. Peut-être qu'on va déménager, mais de toute façon, on va peut-être être mort avant que ce débat-là ait lieu.

1165

**PAR LE PRÉSIDENT:**

Merci beaucoup messieurs.

1170

---

**BERTRAND LESSARD**

**PAR LE PRÉSIDENT:**

1175

Maintenant, j'inviterais monsieur Bertrand Lessard.

Bonjour monsieur Lessard.

1180

**PAR M. BERTRAND LESSARD:**

Bonsoir monsieur le Président, monsieur le Commissaire! Madame, je vous trouve formidable aussi, bonsoir! Vous aussi.

1185

J'ai des petits problèmes pulmonaires, vous excuserez ma voix puis ma respiration, je suis flûtiste pourtant! C'est peut-être dû à force d'entendre parler de retombées économiques, ça me tombe sur les poumons! Je voudrais pas transmettre mon virus à vos ordinateurs!

1190 Je me présente! Bertrand Lessard, 320, avenue du Parc, Malartic, code postal JOY 1Z0.  
Je tiens à le dire, parce que c'est Joy ISO! On sait que ISO, dans les compagnies, ça l'a un  
terme! Et voilà!

**LECTURE DU MÉMOIRE**

1195 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Merci beaucoup. Monsieur Locat, vous avez des commentaires?

1200 Regardez, je reconnais que c'était touchant, mais s'il fallait faire ce genre d'acclamation là  
à chaque fois que quelqu'un vient, on pourrait pas avoir un débat démocratique.

Donc je vous demanderais d'être respectueux envers tous ceux qui viennent présenter  
les mémoires ici. C'est la seule façon de pouvoir se dire les vraies choses. C'est beau!

1205 Monsieur Locat.

**PAR LE COMMISSAIRE:**

1210 Bon, ma question portait sur un peu à savoir, bon, vous indiquez ici que vous êtes touché  
par la relocalisation, alors est-ce que c'est déjà fait, c'est à faire?

**PAR M. BERTRAND LESSARD:**

1215 Je suis, comme je l'ai dit au début, sans voie, v-o-i-e. Il y a rien en avant de moi. Bien, je  
m'excuse, il y a un écran!

**PAR LE COMMISSAIRE:**

1220 Donc vous êtes à l'étape de la négociation?

**PAR M. BERTRAND LESSARD:**

1225 Oui. Je peux dire que les négociations, comme vous dites, ça va bien, les gens d'Osisko  
sont ouverts – ouverts, open – et puis ça va très bien.

Sauf que j'ai pas pris de décision, ni ma femme ni moi. Je vous avoue que ça vient me  
chercher profondément.

1230 J'ai hâte qu'il y ait un aboutissement. Je sais pas si je vais rester à Malartic, je veux pas  
faire plaisir à personne en disant que je vais aller rester ailleurs! Je le sais pas. Je ne le sais  
pas!

**PAR LE COMMISSAIRE:**

Merci.

1235

**PAR M. BERTRAND LESSARD:**

Vous pouvez me poser des questions sérieuses, ça, c'est l'artiste, mais je suis capable de répondre à bien des choses.

1240

**PAR LE PRÉSIDENT:**

Non, mais le texte est sérieux, il touche profondément.

1245

**PAR M. BERTRAND LESSARD:**

Merci. Bien, je suis fier que vous me dites ça, parce que j'ai vraiment pris le temps, j'ai pesé mes mots.

1250

**PAR LE PRÉSIDENT:**

On sent l'émotion.

Merci beaucoup.

1255

**PAR M. BERTRAND LESSARD:**

Bien, merci messieurs.

1260

---

**GROUPE ÉCO-CITOYEN DE ROUYN-NORANDA**

**PAR LE PRÉSIDENT:**

1265

Maintenant, j'inviterais le Groupe éco-citoyen de Rouyn-Noranda.

Bonsoir. Pourriez-vous vous présenter s'il vous plaît?

1270

**PAR M. DANIK LAPORTE:**

Bonjour, Danik Laporte, président du Groupe éco-citoyen de Rouyn-Noranda.



**PAR Mme VÉRONIQUE DOUCET:**

1275

Véronique Doucet, trésorière du Groupe éco-citoyen de Rouyn-Noranda.

**PAR M. DANIK LAPORTE:**

1280

Le GÉCO pour les intimes!

**LECTURE DU MÉMOIRE (Page 3, milieu, "Le Groupe...")**

**FIN DE LA LECTURE (Page 3, dernier paragraphe, première ligne, "... sans prétention...")**

1285

On est des bénévoles qui tentent de participer au débat public, si on peut l'appeler ainsi. Mais ce mémoire-là est empreint surtout de sens commun et d'inquiétude.

1290

Vous excuserez nos maladresses et notre amateurisme, on n'est pas habitués d'être consultés.

Juste pour vous dire, le mémoire, on a résumé, on va sûrement déposer des "addendums" et des annexes pour bonifier notre position. Donc j'y vais comme on peut!

1295

**LECTURE DU MÉMOIRE (Page 4, premier paragraphe, "En Abitibi...")**

**FIN DE LA LECTURE (Page 6, deuxième paragraphe, sixième ligne, "... sera extrait...")**

1300

Donc deux point un mètres (2,1 m) par deux point un mètres (2,1 m) par deux point un mètres (2,1 m) d'or.

**LECTURE DU MÉMOIRE (Page 6, deuxième paragraphe, sixième ligne, "À elle seule...")**

**FIN DE LA LECTURE (Page 6, dernier paragraphe, cinquième ligne, "... de la région.")**

1305

Comme il a déjà été mentionné par d'autres intervenants, mis à part les autres sites en exploration autour de Malartic, c'est au moins trois (3) autres projets de mines à ciel ouvert qui attendent le sentier battu par Osisko.

1310

Donc rapidement, juste pour les rappeler, le projet Dumont de Royal Nickel près d'Amos, projet Joanna de la mine Aurizon près de Rouyn-Noranda voisin de l'esker Vaudray-Joannès, puis le projet Galloway de Vantex à trente kilomètres (30 km) de Rouyn-Noranda, près de Kanasuta.

1315 Le GÉCO s'inquiète donc de cet engouement soudain pour les projets de mines à ciel ouvert, alors qu'aucun débat ni consultations n'ont jusqu'ici été tenus. La crise économique ne doit pas servir de justificatif à ce type de projet.

**LECTURE DU MÉMOIRE (Page 7, dernier paragraphe, "D'entrée de jeu...")**

1320

**FIN DE LA LECTURE (Page 8, sixième paragraphe, "... est contente.")**

1325

Je vous épargne les paroles désobligeantes de l'ex-directrice du GCC. En visitant le site Internet du GCC, on constate qu'il a seulement une réalisation à son actif, le guide de gestion du stress et de l'anxiété!

**LECTURE DU MÉMOIRE (Page 8, premier paragraphe, onzième ligne, "Ainsi...")**

1330

**FIN DE LA LECTURE (Page 8, deuxième paragraphe, fin, "... une aide juridique.")**

1335

En écoutant différents témoignages de mineurs et en lisant sur le sujet, on comprend que les profits de l'industrie minière sont inversement proportionnels à leur responsabilité. Moins elle a de contraintes, mieux elle se porte. On n'a qu'à penser à la région des grands lacs africains où le feu et le sang accompagnent souvent les exploitations minières, aux désastres environnementaux qui suivent le passage des compagnies, pourtant les mêmes qui exploitent en Abitibi.

1340

Les sites miniers orphelins Aldermac et Manitou ou East Malartic qu'on restaure actuellement à grands frais publics, la mine Sigma-Lamaque qui n'a pas tout à fait respecté ses engagements à l'égard des ministères et de la population, le désastre environnemental de la mine Opémisca à Chapais en 2003, le rapport accablant du Vérificateur général du Québec sur l'industrie minière et tous les témoignages relatant les abus et les irresponsabilités des minières sont tous des éléments qui viennent miner la confiance des citoyens à l'égard de cette industrie toute puissante et des gouvernements aliénés.

1345

Est-ce qu'on doit être rassurés lorsque le représentant du MDDEP indique:

1350

"À la Direction régionale, on possède une équipe de quatre (4) inspecteurs qui sont dédiés uniquement aux mines, qui couvrent la quarantaine de mines qu'il y a au Québec, en Abitibi et dans le Nord-du-Québec, ainsi que tous les travaux d'exploration."

Les recommandations!

1355

**LECTURE DU MÉMOIRE (Page 16, premier paragraphe, "Selon le Groupe...")**

**FIN DE LA LECTURE (Page 16, premier paragraphe, fin, "... et bonis.")**

Après avoir donné leur vie à l'industrie minière, les gens de Malartic méritent mieux que des miettes.

1360

**LECTURE DU MÉMOIRE (Page 16, dernier paragraphe, "En somme...")**

**FIN DE LA LECTURE (Page 16, premier petit point, fin)**

1365

Considérant que n'ayant pas procédé à de véritables consultations publiques sur l'acceptabilité du projet.

**LECTURE DU MÉMOIRE (Page 16, deuxième petit point, "La compagnie Osisko...")**

1370

**FIN DE LA LECTURE (Page 16, fin)**

Considérant qu'aucun avis juridique indépendant n'a été émis à l'égard de la relocalisation du quartier sud.

1375

**LECTURE DU MÉMOIRE (Page 17, début)**

**FIN DE LA LECTURE (Page 17, sixième petit point, fin)**

1380

Considérant que par leur manque de ressources et de connectivités, le gouvernement du Québec et les ministères concernés manquent de crédibilité quant à l'encadrement de l'exploitation minière.

1385

Et considérant qu'une audience publique générique devrait être menée sur le secteur minier au Québec, le Groupe éco-citoyen, bien qu'il est pour l'utilisation responsable et encadrée des richesses minérales, doit s'opposer au projet Osisko dans sa forme actuelle.

**LECTURE DU MÉMOIRE (Page 17, milieu, "Le GÉCO demande...")**

1390

**FIN DE LA LECTURE (Page 17, fin)**

Donc sur ce, je laisserais la parole à Véronique Doucet, artiste multidisciplinaire qui a prolongé en fait notre engagement auprès des jeunes d'une école secondaire dans le secteur de Rouyn-Noranda.

1395

**PAR Mme VÉRONIQUE DOUCET:**

1400

Bonjour. Dans le fond, moi, je joue l'annexe! J'ai fait un projet d'art engagé qui était relié au projet Osisko qu'on a voulu présenter ici. On voulait donner droit de parole aux générations futures, et ça l'a été refusé.

Donc le but, c'est d'éveiller chez les jeunes une pensée critique par rapport à tout projet qui se fait en environnement, donc on trouvait important de parler d'Osisko.

1405 J'ai créé avec les jeunes de l'École Prélude cinquième et sixième années un cube en or correspondant à la quantité d'or qui va être extrait. Comme Danik l'a dit, neuf mètres cubes (9 m<sup>3</sup>), donc deux point un (2,1 m), deux point un (2,1 m), deux point un (2,1 m). C'est ce qu'on voulait présenter.

1410 Ce qui en est ressorti beaucoup, c'était très intéressant. Les jeunes sont capables d'avoir un point de vue lucide de la situation. La plupart des jeunes étaient mitigés, il y avait autant de points négatifs que positifs. On retrouvait les extrémistes, oui, tout oui et tout non également.

1415 Malheureusement, une image vaut mille (1000) mots. Je vous invite donc, on va faire un point de presse la semaine prochaine, mercredi le 22 à une heure (1 h), à l'École Prélude, nous allons présenter le cube, et nous allons joindre en annexe les images et les citations du droit de parole aux générations futures qui, selon nous, est primordial. Parce que c'est eux qui vont être là dans cinquante (50) ans, nos petits-enfants.

1420 Donc c'est ce que je voulais rajouter par rapport à ça, le droit de parole à nos jeunes.

**PAR LE PRÉSIDENT:**

1425 C'est excellent. Lorsqu'on m'a présenté le projet, j'ai hésité. J'aurais aimé, mais vous conviendrez qu'on est devant une commission d'enquête, c'est l'équivalent d'un tribunal. Donc on n'aurait pas fait ça devant un tribunal.

**PAR Mme VÉRONIQUE DOUCET:**

1430 Bien, je croyais que dans les règlements, on n'a pas tous l'art des mots, je suis en art visuel, puis c'est ma façon de m'exprimer, je croyais qu'on avait droit de s'exprimer autrement, de manière artistique.

1435 Donc c'est ça. Mais je sais que ça vient le choix du président de décider si le visuel est accepté. Mais je vais vous le joindre, puis j'espère qu'il va faire les médias puis qu'on va en parler autrement.

**PAR LE PRÉSIDENT:**

1440 Je l'espère pour vous.

Monsieur Locat.

**PAR LE COMMISSAIRE:**

1445 J'aurais une question en entrée de jeu. Vous dites qu'il est méprisant de considérer, d'être considéré comme région-ressource.

Bon, moi, je viens d'une région agricole, alors je me demandais pourquoi, pour vous, c'est méprisant que d'être considéré comme une région-ressource?

1450

**PAR M. DANIK LAPORTE:**

1455 Bien, ça me semble évident. Une région est habitée d'abord par des gens. Vous pourriez aussi vous considérer un petit peu offusqué d'être considéré comme une région agricole, parce que, à ce que je sache, on n'élève pas des humains dans ces secteurs-là.

Donc pour moi, c'est tout à fait logique de mépriser cette appellation-là. Je trouve que c'est réducteur. La complexité d'un territoire, d'une région.

1460 L'Abitibi, c'est des lacs, c'est des forêts, bien, c'est des gens, je l'ai dit au début, d'abord, c'est des lacs, c'est des forêts. On va dire c'est des éléments, c'est un ensemble, comme les gens de l'Action boréale le disaient tantôt, c'est un ensemble de systèmes qui s'imbriquent, donc d'une complexité immense.

1465 Donc en disant région-ressource, ça l'indique que les compagnies sont maîtres d'œuvre, puisqu'elles exploitent les ressources. Donc les gens sont au service de la ressource.

Donc je crois que c'est clair.

1470

**PAR LE COMMISSAIRE:**

J'ai une autre question. C'était sur le comité indépendant que vous suggérez.

1475 Est-ce que vous pourriez préciser un peu la mission que vous lui donneriez à ce comité-là?

**PAR M. DANIK LAPORTE:**

1480 Bien en fait, oui, c'est intéressant d'y penser. Moi, j'ai pas de réponse absolue.

Par contre, une chose qui est sûre, c'est que dans tout le processus d'audience publique, on se rend bien compte, où le bât blesse, c'est tout l'aspect consultation; les gens se sentent un peu floués en général. Je sens qu'il y a un malaise à cet égard-là.

1485           Aucun groupe environnemental n'a été consulté jusqu'à date. Donc les gens d'Osisko ont consulté les gens, où il y avait de l'intérêt. Donc où les appuis devenaient intéressants, si on veut, pour la réalisation de leur projet.

1490           Donc un groupe de consultation indépendant serait formé de différents représentants de l'ensemble de la région, parce que ce qu'on parle, c'est un développement minier, donc axé sur les mines à ciel ouvert, en tout cas, ça semble se dessiner.

1495           Donc ce comité-là aurait pour mission, serait financé par l'industrie minière premièrement, donc aurait un financement conséquent pour appeler, si on veut, des experts, donc faire appel à des experts indépendants. Parce que les gens de Malartic ont été laissés à eux-mêmes dans tout ce processus-là. Ils ont eu des appuis, heureusement pour eux, en fait, bien, pour nous aussi. Donc on a pu voir plus clair dans tout ce projet-là.

1500           Donc le comité de consultation aurait vraiment une mission, bien, premièrement, d'analyse, de concertation, mais aussi d'éducation populaire en bout de ligne.

1505           Parce que comme Véronique le disait, les élèves de l'École Prélude, cinquième et sixième années, c'est des gens qui ont une intelligence incroyable, c'est des gens qui sont capables de comprendre les enjeux, puis il faut bien leur expliquer, il faut bien les cerner, il faut bien les comprendre, il faut pas juste avoir un côté de la médaille.

Donc c'est ça que j'aurais à dire.

**PAR LE COMMISSAIRE:**

1510           Merci.

**PAR LE PRÉSIDENT:**

1515           Merci beaucoup.

Maintenant, on va prendre une pause de quinze (15) minutes et on va être de retour à neuf heures et vingt (9 h 20). Merci.

1520

\_\_\_\_\_

SÉANCE SUSPENDUE QUELQUES MINUTES

\_\_\_\_\_

1525

**REPRISE DE LA SÉANCE  
ANNETTE AYOTTE**

**PAR LE PRÉSIDENT:**

1530

Pendant que tout le monde se place, j'inviterais madame Annette Ayotte et monsieur Yvan Trudel.

Bonsoir madame Ayotte. Est-ce que monsieur Trudel est avec vous?

1535

**PAR Mme ANNETTE AYOTTE:**

Oui, mais il préfère ne pas être là, ça fait que je vais le faire toute seule.

**PAR LE PRÉSIDENT:**

1540

OK. On vous écoute, madame.

**PAR Mme ANNETTE AYOTTE:**

1545

Je vous souhaite le bonsoir.

Mon nom est Annette Ayotte, et je parle au nom de mon conjoint Yvan Trudel aussi. Mon mémoire s'intitule "Le cheval de trois", t-r-o-i-s, pour l'alliance entre ministères, Osisko et la Ville et au centre, nous avons le GCC. Et nous avons les citoyens en dessous dans le quartier sud qui est la relocalisation.

1550

**LECTURE DU MÉMOIRE**

**PAR LE PRÉSIDENT:**

1555

Merci madame Ayotte.

Donc vous êtes relocalisée, c'est ça?

1560

**PAR Mme ANNETTE AYOTTE:**

Oui.

**PAR LE PRÉSIDENT:**

1565

Présentement?

**PAR Mme ANNETTE AYOTTE:**

1570           Moi, je suis relocalisée, pas encore.

**PAR LE PRÉSIDENT:**

1575           OK. Est-ce que la compagnie vous a approchée pour être relocalisée?

**PAR Mme ANNETTE AYOTTE:**

Oui. Présentement, oui.

1580           **PAR LE PRÉSIDENT:**

Vous êtes en discussion?

**PAR Mme ANNETTE AYOTTE:**

1585           Oui, on est en discussion.

**PAR LE PRÉSIDENT:**

1590           Quand vous dites que nous nous étions prononcés à la condition que ce soit fait, à la lumière des informations des audiences de la première partie, quelles étaient ces informations-là qui vous ont fait changer d'idée?

**PAR Mme ANNETTE AYOTTE:**

1595           Face à l'environnement surtout. Il y a beaucoup de questions qui demeurent nébuleuses.

Moi, j'ai pas trouvé qu'au niveau environnemental, c'était très appuyé au niveau de certaines questions. Moi, ça me préoccupe encore.

1600           Je suis pas certaine encore que l'environnement, ça va être correct, puis surtout au niveau de l'eau pour les eskers, le risque d'effondrement pour les environs aussi. Il y a pas juste Malartic, il y a tout l'autre côté du lac l'autre bord; eux autres aussi vont avoir un impact sur leur territoire.

1605           **PAR LE PRÉSIDENT:**

À part l'esker, est-ce que la santé, les poussières...



1610 **PAR Mme ANNETTE AYOTTE:**

Oui, les poussières, puis tout ce qui va y avoir, dynamitage et compagnie. Tout ce qui a été dit, moi, je suis pas rassurée là-dessus.

1615 **PAR LE PRÉSIDENT:**

OK. Monsieur Locat, est-ce que vous avez une question?

**PAR LE COMMISSAIRE:**

1620

Oui. Dans votre document à la page 2, vous indiquez qu'en fait, les informations ou les personnes désignées pour vous informer ne répondaient pas véritablement à nos questions ou très peu, est-ce que vous avez un (1) exemple ou deux (2) de questions brûlantes, entre guillemets, pour lesquelles vous considérez qu'il n'y aurait pas eu de réponse?

1625

**PAR Mme ANNETTE AYOTTE:**

Oui. J'ai posé des questions à la Ville de Malartic concernant, s'ils pouvaient me donner, étant donné que des gens avaient décidé d'attendre les décisions ministérielles, est-ce que vous allez exproprier les gens, si admettons Osisko partait pas, est-ce que vous allez, vous autres la Ville, exproprier les gens!

1630

Dans un premier temps, on m'a dit à une réunion: C'est pas notre mandat.

1635

Dans une autre réunion, j'ai reposé la question. On m'a dit oui.

Dans une autre réunion, j'ai reposé la question, et on m'a dit que c'était une question hypothétique et qu'on ne pouvait pas me répondre.

1640

**PAR LE COMMISSAIRE:**

Alors c'est inscrit.

**PAR LE PRÉSIDENT:**

1645

Ça va nous aider, nous, dans notre réflexion. C'est pour ça qu'on pose des questions.

**PAR Mme ANNETTE AYOTTE:**

1650

Bien sûr, moi, j'ai pas de problème avec ça. Je dis ma façon de voir les choses.

**PAR LE COMMISSAIRE:**

J'avais une autre question. C'était à la page 4, premier paragraphe, vous dites:

1655

"Nous avons fait des plaintes sérieuses quant à l'environnement lors des travaux d'exploitation."

J'imagine que c'est exploration, mais c'est pas grave. Quel type de plaintes, est-ce que vous avez quelques exemples de plaintes que vous avez formulées et pour lesquelles il semble que vous êtes encore en attente de réponses ou disons pour lesquelles il y a pas eu de réponse? Est-ce que vous avez quelques exemples?

1660

**PAR Mme ANNETTE AYOTTE:**

1665

J'ai eu une réponse, mais c'est une réponse qui est venue très tard, OK. J'ai demandé: Est-ce qu'on a le droit d'enterrer les blocs de ciment ou du ciment! Moi, j'ai posé la question comme si c'était moi qui l'enterrais en arrière de mon garage.

1670

Et on m'a dit: Non madame, vous avez pas le droit de faire ça. Alors j'ai posé la question, pourquoi Osisko, lui, enterre les solages? Puis j'ai dit, des fois, il enterre d'autre chose. Quand les maisons sont enlevées, il enterrait.

1675

Alors on a dit, on va vérifier toutes les questions, puis là, j'ai posé la question, que c'était sur Osisko en disant ça, et puis j'ai eu la réponse, parce qu'on a envoyé une lettre avec le Comité de vigilance la demandant, cette réponse-là, et on l'a eue.

1680

Je l'ai eue par Internet du ministère de l'Environnement me disant qu'ils avaient vérifié telle date, mais c'était comme deux (2) mois plus tard ou un (1) mois plus tard, puis déjà la neige était tombée, ça fait qu'ils pouvaient pas vraiment vérifier si ça avait été ce que j'avais dit.

**PAR LE PRÉSIDENT:**

1685

Moi, je reviendrais un peu sur votre page couverture! Vous représentez un cheval de Troie et tantôt, vous avez parlé d'une alliance. Moi j'aimerais que vous m'expliquiez, quand vous dites une alliance, Osisko avec les ministères, ça veut dire quoi, ça?

**PAR Mme ANNETTE AYOTTE:**

1690

Moi, je trouve que, en tout cas, moi, c'est ce que je sens, OK, ce que j'ai senti, d'après les audiences, dans un premier temps on avait madame van de Walle qui nous avait dit que les maisons ne seraient pas déplacées tant et aussi longtemps...

**PAR LE PRÉSIDENT:**

1695

Excusez, madame van de Walle, c'est la directrice régionale?

**PAR Mme ANNETTE AYOTTE:**

1700

Au niveau de l'environnement, OK, et elle nous avait dit par communiqué dans un journal, je pense que c'est le petit journal local, que les maisons ne seraient pas déménagées tant et aussi longtemps que Osisko n'aurait pas sa réponse du ministère.

1705

Et puis à peu près, ah, je dirais trois-quatre (3-4) jours, peut-être une semaine plus tard, là, c'était plus la même chose, ça faisait plus partie de l'étude d'impact.

Alors là, c'était du gré à gré avec le promoteur. Ça avait changé de direction suite à des directives peut-être qui venaient, d'après moi, de plus haut.

1710

Moi, j'ai senti ça. Ça fait que moi, j'ai eu comme l'impression que Osisko, la Ville, les ministères, puis le GCC au milieu, c'était eux autres qui nous informaient pour pas qu'on aille plus loin. De toute façon, on posait des questions à la Ville, ils nous renvoyaient à Osisko. On posait des questions au GCC, c'était la Ville. C'était toujours comme ça.

1715

Ça fait peut-être que nos questions étaient trop pointues, puis qu'on avait bien de la misère à y répondre, je le sais pas. Mais c'est l'impression que moi, j'ai eue.

**PAR LE PRÉSIDENT:**

1720

OK.

**PAR LE COMMISSAIRE:**

1725

Une dernière! À la page 3, vous parlez du traitement que vous avez eu, enfin, différentes façons dont vous avez été interpellée, est-ce que mis à part ça, vous avez senti qu'il y avait d'autres inconvénients qui résultaient soit de votre opposition ou des critiques que vous faisiez?

**PAR Mme ANNETTE AYOTTE:**

1730

La question que vous me posez, c'est quoi?

**PAR LE COMMISSAIRE:**

1735

Mis à part, bon, les interpellations que vous aviez dans votre texte, si je vous cite, par exemple, vous dites qu'on vous traitait donc de chiâleux, de tannants, etc., mis à part ça, est-ce

que ça avait des implications pratiques en plus quand vous faisiez soit des démarches auprès disons de la municipalité ou d'autres personnes?

1740 Est-ce qu'il y avait des choses additionnelles qui aussi vous touchaient, du fait que vous pouviez être identifiée à des gens qui s'opposaient à un projet?

**PAR Mme ANNETTE AYOTTE:**

1745 Vous voulez dire si moi personnellement, j'ai été comme...

**PAR LE COMMISSAIRE:**

Est-ce que vous aviez moins d'accès à des services ou enfin, mis à part ça?

1750 **PAR Mme ANNETTE AYOTTE:**

Non. Non.

**PAR LE COMMISSAIRE:**

1755 Merci.

**PAR LE PRÉSIDENT:**

1760 Merci beaucoup.

---

#### **REGROUPEMENT D'ÉDUCATION POPULAIRE DE L'ABITIBI-TÉMISCAMINGUE**

1765 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Maintenant, j'inviterais le représentant du Regroupement d'éducation populaire de l'Abitibi-Témiscamingue.

1770 Bonsoir.

**PAR M. PHILIPPE MARQUIS:**

1775 Monsieur le Président, bonsoir. Mon nom est Philippe Marquis, je suis agent sociopolitique au Regroupement d'éducation populaire de l'Abitibi-Témiscamingue.

Ma fonction fait aussi en sorte que je suis porte-parole devant les médias et pour des audiences comme celles d'aujourd'hui, pour le Regroupement.

1780

Je vais vous lire le mémoire en entier, il est assez court, et puis après ça, on pourra poser – puis il est différent de celui qu'on vous avait envoyé au début, il y a quelques petites modifications. Voilà!

1785

**LECTURE DU MÉMOIRE (Page 2, début, "Le Regroupement...")**

**FIN DE LA LECTURE (Page 4, premier paragraphe, fin, "... leur vie.")**

1790

Je fais une parenthèse, je sais pas si vous savez ce que c'est que débroussailler, monsieur le Président, mais c'est vraiment pas drôle!

**LECTURE DU MÉMOIRE (Page 4, deuxième paragraphe, début, "Cette situation...")**

**FIN DE LA LECTURE (Page 4, deuxième paragraphe, sixième ligne, "... d'autre mot.")**

1795

Je fais une autre parenthèse, monsieur le Président! Nous, on travaille dans la lutte à la pauvreté, et sur la question du logement social, il manque d'argent pour construire du logement social en Abitibi, puis là, bien là, on s'aperçoit que les minières donnent pas leur part, un faible douze pour cent (12 %) en plus.

1800

**LECTURE DU MÉMOIRE (Page 4, deuxième paragraphe, sixième ligne, "Bien sûr...")**

**FIN DE LA LECTURE (Page 6, premier paragraphe, dernière ligne, "... conventionnelle...")**

1805

Du moins dans les premiers mille mètres (1000 m) de profondeur ici.

**LECTURE DU MÉMOIRE (Page 6, premier paragraphe, dernière ligne, "... ont été vidées...")**

**FIN DE LA LECTURE (Page 6, premier petit point, première ligne, "... de litres d'eau...")**

1810

J'ai vérifié à Rouyn-Noranda, ça, c'est vingt-cinq millions de litres (25 MI), c'est vingt-cinq mille mètres cubes (25 000 m<sup>3</sup>) à peu près, Rouyn-Noranda, c'est quinze mille (15 000 m<sup>3</sup>) ou quatorze point cinq mille mètres cubes (14 500 m<sup>3</sup>) qui est utilisé à chaque jour pour la population. C'est une ville de quarante mille (40 000) habitants à peu près.

1815

**LECTURE DU MÉMOIRE (Page 6, premier petit point, première ligne, "... et onze tonnes (11 t)...")**

**FIN DE LA LECTURE (Page 7, premier paragraphe, fin, "... pour l'éternité.")**

1820

L'éternité, c'est assez durable!

**LECTURE DU MÉMOIRE (Page 7, deuxième paragraphe, "Pourquoi ne pas exploiter...")**

1825 **FIN DE LA LECTURE (Page 7, troisième paragraphe, deuxième ligne, "Moins durable?")**

Et plus polluante.

1830 **LECTURE DU MÉMOIRE (Page 7, troisième paragraphe, deuxième ligne, "Il nous semble...")**

**FIN DE LA LECTURE (Page 10, fin)**

**PAR LE PRÉSIDENT:**

1835

Merci beaucoup. Dans la page 2 de votre mémoire, vous dites que le RÉPAT a soutenu le Comité de vigilance de Malartic.

Concrètement, les actions que vous avez prises, ça a été quoi?

1840

**PAR M. PHILIPPE MARQUIS:**

1845 Bien en fait, nous, ce qu'on a travaillé à faire, c'est de les mettre en contact avec certaines organisations, puis le réseau de vigilance de l'Abitibi-Témiscamingue qui est un regroupement de plusieurs organisations syndicales et communautaires, on a fait connaître le projet.

On a une émission de télévision à Cablevision, on a tenu deux (2) émissions sur le projet avec les gens du Comité de vigilance entre autres. On a agi à titre de conseil.

1850

On a participé à certaines rencontres, puis on les a mis en contact aussi avec d'autres intervenants, de façon, là, parce qu'ils ont pas une cent, ces gens-là, puis ils font face à quelque chose de monstrueux, très gros. Ça fait que ce qu'on a fait, c'est de pouvoir, dans nos moyens, faire connaître la situation.

1855

1860 Je vous donne un exemple, monsieur le Président. Il y a des gens qui ont vu une des émissions, notamment lors de la conférence de presse, la dernière conférence de presse du Comité de vigilance, on a fait faire un tour de la ville, puis les gens, dans le reste de la région, savaient pas que le projet était avancé à ce point-là, c'est-à-dire que les maisons sont déplacées présentement. C'est ça.

Ça fait que c'est de donner de l'information à la population. On a un large réseau de courriels, un "mailing list" qu'on envoie, qu'on envoyait de l'information reliée au projet également.

**PAR LE PRÉSIDENT:**

1865

Ça portait pas sur les droits?

**PAR M. PHILIPPE MARQUIS:**

1870

Bien, sur le projet surtout, sur ce qu'on est capable de donner comme information, puis sur les positions que le Comité défendait.

**PAR LE PRÉSIDENT:**

1875

OK. Monsieur Locat.

**PAR LE COMMISSAIRE:**

1880

J'aurais une question à la page 4 concernant donc le projet. Je vais vous demander, qu'est-ce que vous jugeriez, vous, comme quote-part équitable?

**PAR M. PHILIPPE MARQUIS:**

1885

Oui, ce serait au moins de l'ordre de vingt pour cent (20 %). Puis là, je veux dire, on l'a pas calculée, mais je veux dire, c'est incroyable, monsieur, ce qu'on vit ici!

Je veux dire, quand la scierie ferme, le village ferme. Quand la minière ferme ou s'en va, ça a pas d'allure.

1890

C'est une jeune région, ça vient d'être ouvert. Moi, je suis de la troisième génération, puis on continuera pas notre vie durant pour l'éternité à dépendre de même des projets. Je veux dire, il faudrait qu'on ait notre cote, puis qu'il puisse y avoir un développement économique plus diversifié que ça.

1895

Mais pour ça, je veux dire, il faudrait avoir une part des bénéfices qui sont réalisés dans les exploitations.

Ça fait que c'est un à peu près – mais au moins vingt pour cent (20 %).

1900

**PAR LE COMMISSAIRE:**

1905

Quand vous parlez à la page 4, donc, que bon finalement, en suivant ce raisonnement, comment se fait-il qu'une ville qui a vu six (6) mines d'or en activité sur son territoire se retrouve en aussi mauvaise santé économique trente (30) ans plus tard, alors qu'est-ce que vous expliquez ou encore suggéreriez, qu'est-ce que vous voyez comme façon de se sortir de ce que vous semblez décrire comme une situation?

**PAR M. PHILIPPE MARQUIS:**

1910 Bien, un débat public sur les mines à ciel ouvert, ce serait bien intéressant, parce qu'on pourrait se pencher pour une fois tout le monde ensemble sur la dépendance qu'on a vis-à-vis l'exploitation des ressources naturelles comme ça, OK, puis qu'à un moment donné, bien, on mette nos limites puis qu'on mette nos barèmes à nous, pour qu'on puisse se développer intelligemment.

1915 On parle de six (6) mines d'or, là. Je veux dire, je pense pas, je sais pas, que les propriétaires de ces mines-là, présentement, soient dans la grosse misère, là.

**PAR LE PRÉSIDENT:**

1920 Vous avez parlé de logement social, j'aimerais ça que vous me parliez de la problématique du logement social, advenant que le projet aille de l'avant.

Ce serait quoi exactement la grande difficulté que vous faisiez référence tantôt?

1925 **PAR M. PHILIPPE MARQUIS:**

Ce que je vous parlais, c'est qu'il y a des problèmes de logements sociaux présentement. On est une des régions au Québec où ce qu'il y en a le moins en pourcentage du stock de logements locatifs, puis l'État québécois aurait besoin d'investir, notamment à Amos, à Rouyn-Noranda et à Val-d'Or. C'est là que les crises du logement sont les plus graves.

1930 Je veux dire, si tu touches pas ta part de l'exploitation minière ou de toute autre exploitation, je veux dire, tu pourras pas en construire de logements sociaux. Je veux dire, tu touches même pas ta part.

1935 C'est ça qu'on voulait dire par ça. Ça fait partie des problèmes que nous on vit.

1940 Je veux dire, c'est comme les très faibles barèmes que les personnes sur l'aide sociale ont, comme c'est là, c'est inadmissible. C'est pas des problèmes que les dirigeants de compagnies ont, ça, c'est entendu.

**PAR LE PRÉSIDENT:**

1945 Une dernière, monsieur Locat!



**PAR LE COMMISSAIRE:**

1950 Oui. À la page 7, vous parlez donc de l'impact des changements climatiques, en indiquant qu'ils pourront entraîner la dégradation nocive du parc à déchets, pourriez-vous préciser un peu?

**PAR M. PHILIPPE MARQUIS:**

1955 Bien ça, c'est une crainte, mais on se souvient d'avoir entendu monsieur Bussières, je pense, de l'université ici, puis qui était en train d'expérimenter le procédé, mais qu'à long terme, c'était pas assuré que la halde pourrait rester telle qu'elle est comme c'est là. Je veux dire, c'est en expérimentation.

1960 Mais je veux dire, c'est pas une expérimentation, j'ai entendu quelqu'un à un moment donné dire que c'était un laboratoire, Malartic, au niveau social. C'est sérieux, là! Il faut des garanties sérieuses.

1965 Il faudrait des garanties très sérieuses, parce que là, c'est immense. On parle peut-être de deux (2) fois le Mont-Vidéo, c'est une place qu'on va faire du ski dans le coin d'Amos, là. Je veux dire, si ça se met à se dégrader, ça va faire du dommage d'aplomb, vous comprenez!

**PAR LE COMMISSAIRE:**

1970 Merci.

**PAR LE PRÉSIDENT:**

Merci beaucoup.

1975 **PAR M. PHILIPPE MARQUIS:**

Merci beaucoup messieurs.

1980

---

**QUÉBEC SOLIDAIRE ROUYN-NORANDA-TÉMISCAMINGUE**

**PAR LE PRÉSIDENT:**

1985 J'inviterais le représentant de Québec solidaire de Rouyn-Noranda-Témiscamingue.

Monsieur Leclerc bonsoir. Madame France Caouette, oui. Vous avez un mémoire très volumineux.

**PAR M. GUY LECLERC:**

1990

On le lira pas.

**PAR LE PRÉSIDENT:**

1995

Mais je pense que vous avez une présentation PowerPoint?

**PAR M. GUY LECLERC:**

2000

Non, non, j'ai cinq (5) images à présenter, juste pour relativiser l'ampleur du projet.

**PAR LE PRÉSIDENT:**

Donc monsieur Leclerc, on va vous écouter.

2005

**PAR Mme FRANCE CAQUETTE:**

C'est moi qui commence.

**PAR LE PRÉSIDENT:**

2010

Ah, on vous écoute, madame.

**PAR Mme FRANCE CAQUETTE:**

2015

Québec solidaire est un nouveau parti politique qui œuvre sur la scène provinciale, a vu le jour en 2006 et l'Association de circonscription de Rouyn-Noranda-Témiscamingue a vu le jour aussi peu de temps après, toujours en 2006.

2020

Alors Québec solidaire est un parti qui a vu le jour justement parce qu'on pensait qu'un autre Québec était possible et qu'une autre Abitibi aussi est possible.

Les valeurs principales de Québec solidaire tournent beaucoup au niveau de la défense et de la promotion du bien commun.

2025

**LECTURE DU MÉMOIRE (Page 3, deuxième paragraphe, deuxième ligne, "Il fait primer...")**

**FIN DE LA LECTURE (Page 3, quatrième paragraphe, fin, "... des collectivités.")**

2030

Nous sommes démocrates et à ce titre-là, nous pensons que les citoyens et les citoyennes doivent avoir le pouvoir de déterminer leur développement social et économique et ce

ne doit pas être uniquement des instances au-dessus de leur tête, et encore moins des compagnies à intérêt privé qui en décident pour eux.

2035 On pense aussi que les peuples autochtones font une partie intégrante du Québec, qu'ils ont des droits sur le territoire, particulièrement l'Abitibi-Témiscamingue où ça fait pas cent (100) ans, dans la plupart des cas, où on leur a pris leur territoire.

2040 Et on pense finalement qu'un développement écologiste et solidaire doit subordonner l'économie à la justice sociale et au respect de l'environnement.

2045 Alors c'est pour toutes ces raisons-là que le projet aurifère actuel concerne Québec solidaire, en particulier Rouyn-Noranda-Témiscamingue, parce qu'on fait partie de l'Abitibi-Témiscamingue, et que nos membres et nous-mêmes sommes des citoyens de l'Abitibi-Témiscamingue.

2050 On a évidemment une très grande inquiétude de voir se développer au niveau humain un tel complexe, un tel trou avec tous les déchets qui sont engendrés et les grandes incertitudes écologiques comme l'ont répétées plusieurs personnes avant nous, et ça nous interpelle nous autres aussi profondément.

2055 On est aussi interpellés par le peu de pouvoir que les citoyens et les citoyennes ont sur leur développement social et économique et pour nous, ce que les personnes de Malartic vivent actuellement font une démonstration assez éloquente de ça.

2060 Et on pense que ces choses-là ont à changer, et c'est pour ça que le projet d'Osisko, tant qu'à nous, en fait une démonstration assez claire.

2065 On est interpellés donc par le type de développement économique et social qui est proposé par la minière et par les minières qui ont précédé, donc ce qu'on appelle nous un développement de "boom town", donc il y a de l'argent à faire, on laisse un peu de sous, puis après ça, on s'en va, et les populations s'organisent avec le reste.

2070 Et on est interpellés aussi par la dilapidation de nos richesses naturelles qui se fait dans ce projet-ci à vitesse grand V qui laisse peu de chance aux générations futures, et même aux jeunes qui poussent actuellement.

2075 Et on ne pense pas que cette forme de développement là corresponde à ce qui est bon pour la collectivité, tant au Québec qu'ailleurs.

2080 Enfin, on est interpellés par le rôle que l'État joue ou ne joue pas dans la question d'Osisko et toute la question minière au Québec.

Donc grosso modo, c'est à ces chapitres qu'on se sent interpellés. Je vais laisser la parole au coporte-parole de Rouyn-Noranda, Guy Leclerc.

2075

**PAR M. GUY LECLERC:**

Rebonsoir. D'abord je vais aborder ce dossier-là comme la plupart d'entre nous, plutôt c'est le dossier qui m'a abordé, même si j'avais certaines réserves vis-à-vis de la faisabilité du projet, mon opinion était mitigée.

2080

J'ai des amis dans le domaine minier et même à la direction de l'URSTM, l'Unité de recherche et de service à l'Université de Rouyn-Noranda, en minier, qui me dit qu'aujourd'hui, la technologie a beaucoup évolué, surtout dans le domaine de la prévention et de la restauration environnementale.

2085

Un premier œil sur le dossier d'Osisko m'a presque laissé croire que c'était un projet qui était superétudié avec ses mille (1000) pages et innovateurs. Par chance, j'en suis pas resté là. Une lecture plus approfondie a mis en lumière que le dossier est très étoffé côté marketing, là-dessus bravo.

2090

Par contre, j'y ai découvert plein de poudre aux yeux, de demi-vérités et de flous très peu artistiques. Et surtout un manque généralisé de précisions sur les mesures préventives, sur les mesures de protection de l'environnement et sur le plan de la restauration.

2095

D'abord en partant, à la page 4 du document sur les retombées au niveau des emplois, on parle de création de seize mille (16 000) emplois, quinze mille neuf cent soixante-sept (15 967) pour ceux qui aiment la précision, wow!

2100

Un peu plus loin, on découvre qu'il y a des retombées fiscales de sept cent cinquante-six millions de dollars (756 M\$) en impôts. C'est pas rien dans le contexte actuel. Puis avec perspicacité, on finit par s'apercevoir que c'est pas ça.

2105

Alors on décide de participer aux audiences. En passant, bravo pour la qualité des questions et des participants à la première partie, questions sans préambule! Pour la qualité des réponses, ça, ça a pas eu la note de passage.

2110

On apprend alors que ce n'est pas seize mille (16 000) jobs, mais bien trois cent cinquante (350) jobs "locales" directs. J'imagine la réaction de ma matante Thérèse qui a toujours travaillé dans une caisse populaire depuis vingt-cinq (25) ans, quand je vais lui annoncer qu'elle a eu vingt-cinq (25) jobs! Parce qu'ils multiplient par le nombre d'années.

2115

Pour la fiscalité, c'est pas sept cent cinquante-six millions (756 M\$) pour les gouvernements, mais autour de quatre cent cinquante millions (450 M\$). Osisko avait inclus dans le sept cent cinquante-six (756 M\$) l'impôt que les travailleurs paient!

Au chapitre de la création d'emplois, ça peut sembler intéressant à première vue, mais actuellement, les gouvernements sont interpellés pour sauver des emplois en foresterie, parce que les forestières ont vidé nos forêts à cause de leur mauvaise gestion; même chose pour l'automobile.

2120

Ici, Osisko nous annonce qu'elle va créer trois cent cinquante (350) chômeurs dans dix (10) ou douze (12) ans. C'est ça le développement durable. Autrefois, les minières créaient des emplois pour trente-quarante-cinquante (30-40-50) ans.

2125

Aujourd'hui, c'est plus gros, plus vite, et on va laisser dans douze (12) ans la ville de Malartic en pire état qu'elle ne l'est actuellement. Des jeunes vont lâcher l'école pour travailler avec des bons salaires certes, mais pour se retrouver sans emploi dans douze (12) ans avec des hypothèques faramineuses et aucun bagage pour se retrouver de l'emploi.

2130

Au cours des audiences, on s'aperçoit que la démocratie, tout comme notre richesse, et comme les ours polaires, est en voie de disparition. On s'aperçoit que la relocalisation de deux cents (200) maisons et de cinq (5) institutions ne fait pas partie du projet parce que ça ne peut se faire sans aucune garantie avant que le gouvernement n'ait pu évaluer si le projet est techniquement, économiquement et socialement faisable.

2135

On s'aperçoit que la population est consultée alors que le plan de restauration du site n'est pas encore déposé. Pire encore, le plan de restauration ne sera déposé qu'après que le gouvernement aura autorisé le début des travaux. Sur quelle base le gouvernement peut-il accorder une autorisation quand on n'a pas l'info pour prendre nos décisions ou se faire même une opinion?

2140

On est ici en face des mêmes vieilles méthodes de développement économique de type boom minier, c'est tout sauf du développement durable. Il y a quatre cent soixante-quinze (475) ans, les visages pâles sont débarqués ici, ont commencé à vouloir avoir des fourrures et ont offert des miroirs en échange aux Indiens qu'on appelait ainsi à l'époque qui occupaient le territoire depuis toujours à ce moment.

2145

Ça a créé de l'emploi, on les faisait travailler, on les faisait trapper, on prenait leurs fourrures, des loups, des castors, tout ce qu'il y a d'intéressant comme gibier, mais quelles sont leurs conditions aujourd'hui?

2150

Les minières débarquent depuis un bon bout de temps en Afrique et en Amérique du Sud dans des peuples qui meurent de faim. Ils sont superheureux d'avoir juste de quoi manger; avant, ils mouraient de faim. Il en meurt deux cents (200) par année dans la mine à cause des mauvaises conditions de travail, mais au bilan de la minière, deux cents (200), c'est pas grave, avant il en mourait mille (1000) de faim!

2155

2160 Osisko débarque à Malartic et offre des cahiers aux enfants, des livres aux bibliothèques, des solages en dessous des maisons de ceux qui lui font confiance, des écoles, un centre d'accueil, une garderie; plus ça change, plus c'est pareil.

2165 C'est un manque total de vision que de penser que l'emploi à n'importe quel prix. Les pharaons aussi créaient beaucoup d'emplois, ça, je reprends les paroles d'Amir Khadir, je me les approprie pas.

2170 Ici, je vais être un petit peu "trash" dans mon exemple, mais je tiens à le souligner quand même pour illustrer que des emplois à tout prix, c'est pas nécessairement une bonne chose! Les chambres de commerce de Rouyn-Noranda et de Val-d'Or vont-elles appuyer une déréglementation pour permettre le tourisme sexuel à l'Escale et à l'Hôtel des Gouverneurs parce que ça crée de l'emploi et que c'est bon pour l'économie de ses membres? C'est pas tous les emplois qui sont bons.

2175 Sur le plan fiscal, c'est encore plus triste. On est dans une impossibilité d'établir si le Québec retire une compensation suffisante. C'est pas un parti politique de gauche qui dit ça, c'est le Vérificateur général.

2180 Au cours des cinq (5) dernières années, les coûts assumés par le gouvernement pour le secteur minier sont de cinq cent soixante et onze millions (571 M\$), et les droits miniers perçus sont de deux cent trente et un millions (231 M\$). L'État québécois dépense dans le secteur minier deux point cinq (2,5) fois plus qu'il n'en retire.

2185 Ici, il y en a qui vont dire que je fais de la démagogie, mais je pense qu'à ce jeu-là, je gagnerai vraiment pas contre Osisko! Avec les trois cent soixante-dix millions (370 M\$) qui nous restent de ce qu'on donne puis de ce qu'on reçoit pas, on pourrait supporter trois cent quarante (340) jobs pendant vingt (20) ans à une hauteur de cinquante mille dollars (50 000 \$) par année. Avec ça, on pourrait créer des emplois dans les nouvelles énergies, on pourrait faire de l'éolienne, on pourrait vraiment développer notre région avec cet argent-là. Mais non, on le met dans le minier sans retour sur cet argent-là.

2190 En plus, au cours des audiences, on apprend en plus que les droits miniers sont déductibles d'impôt, tiens donc! Un impôt déductible d'impôt, j'aimerais ça pouvoir faire ça avec mon fédéral!

2195 Notre député de Rouyn-Noranda a mentionné au journal La Frontière, puis là-dessus, il pourra pas dire qu'il a mal été cité, c'est un vidéo qui est sur le site de La Frontière, qu'en ce qui concerne les droits miniers, et les impôts, on ne pouvait demander plus aux minières, elles prennent déjà tout le risque relié à la recherche du minerai.

2200 Surprenant de constater l'ignorance de monsieur Bernard qui a déjà été directeur de l'Association de l'exploration minière du Québec, ignorance ou mensonge! Le fait est que le

gouvernement prend plus de cinquante pour cent (50 %) du risque. Quarante-deux pour cent (42 %) en subventions directes et le reste en actions accréditives.

2205 En fait, le gouvernement assume plus de cinquante pour cent (50 %) des dépenses d'exploration, ne participe pas aux profits et si la tendance se maintient, il va payer pour la restauration du site.

2210 Les audiences et le rapport du Vérificateur ont mis en lumière le fait qu'au chapitre de la restauration, les garanties sont dérisoires. Supposons qu'on est dans le meilleur des mondes! Osisko doit placer en garantie quarante-cinq millions (45 M\$), on pourrait être porté à croire que si la compagnie quitte ou fait faillite, on prend quarante-cinq millions (45 M\$) et on restaure le site. Eh bien non!

2215 Ça ne couvre que les parcs à résidus et les haldes à stériles. On apprend que seulement les versants nord et est – il y a une erreur dans mon mémoire, c'est le contraire, j'ai confondu les deux (2) – que les versants nord et est de la halde seront végétés et boisés. On apprend que les bassins de polissage ne seront pas concernés et que les infrastructures ne le sont pas non plus. Ça, c'est-à-dire l'usine et les routes.

2220 Donc finalement, le quarante-cinq millions (45 M\$), en plus dans le quarante-cinq millions (45 M\$), on apprend que ça inclut le reboisement de neuf cents hectares (900 ha) un peu partout dans la MRC de La Vallée-de-l'Or.

2225 Donc finalement, sur le site, là, il en reste beaucoup en garantie qui est pas là pour pouvoir restaurer l'ensemble du site.

2230 Où en suis-je? Je me suis mis à improviser, là. Et la cerise sur le "sundae"! On apprend que la minière n'est pas responsable de la décontamination du site. On apprend aussi que l'État paie onze millions (11 M\$) pour ça, en tout cas!

2235 Quand on fait réparer notre auto, puis qu'on dit au gars, tu es pas responsable des accidents de la sécurité de la job que tu viens faire, c'est assez rare comme citoyen, comme contribuable, quand on paie pour une job, la garantie doit venir avec. Mais dans ce cas-ci, elle ne vient pas.

2240 On apprend que le versement est graduel avec l'avancement de l'exploitation, alors que le site sera entièrement ravagé après la deuxième année. Et le Vérificateur général nous annonce que dans les faits, il n'y a aucun mécanisme qui garantit que l'État n'assumera pas la majorité des frais de restauration.

Actuellement, il y a deux cent soixante-cinq millions (265 M\$) pour les parcs orphelins. Actuellement, dans les mines en cours, il y a deux cent cinquante millions (250 M\$) de garanties qui ont pas été mis encore. Donc le risque est direct au niveau du gouvernement.

2245 Si Osisko a besoin d'un truc pour se dégager de ses responsabilités, elle n'a qu'à s'inspirer de ce qu'a fait Barrick avec le présent site. On se rappelle...

**PAR LE PRÉSIDENT:**

2250 Juste pour vous rappeler que vous êtes rendu à à peu près quinze (15) minutes!

**PAR M. GUY LECLERC:**

Diantre! Il me reste ça, et la conclusion de France, et cinq (5) images.

2255 Pas surprenant que l'Institut Fraser déclare que le Québec est le meilleur endroit au monde pour investir dans l'exploitation; ce qui est surprenant, c'est que notre ministre se gargarise de ces propos. On a une pancarte au bout de la Gaspésie qui dit: Venez cueillir nos richesses naturelles, on vous les donne!

2260 J'espère que tous les intervenants soucieux de se faire une opinion éclairée sur ce dossier ont pris la peine de lire le verbatim des séances des questions des audiences avant de se faire une opinion.

Je vais arrêter là, puis je vais laisser la conclusion à France!

2265

**PAR Mme FRANCE CAQUETTE:**

Conclusion qui va aussi inclure nos recommandations.

2270 Donc je pense qu'il est assez évident que Québec solidaire est pas d'accord avec la poursuite du projet Osisko; je parle de poursuite, parce qu'évidemment, le déménagement, pour nous, fait partie du projet.

2275 Alors en milieu urbain, les conséquences sur les personnes et sur les collectivités sont trop importantes, de même que les risques pour la santé tant physique que mentale des citoyens et citoyennes.

2280 Le type de développement proposé par Osisko est le même qui a mis Malartic à être un milieu appauvri après le passage de six (6) mines d'or. Il faut revoir cette manière de faire qui n'offre aucune perspective à long terme tant au niveau social qu'économique, qu'écologique. Ce type de développement épuise la ressource et hypothèque le paysage pour toujours, sans tenir compte des générations actuelles et futures.

2285 Ce type de développement n'est pas démocratique, parce qu'il ne permet pas aux citoyens de participer activement et réellement aux décisions qui affectent leur vie, et on inclut là-



dedans aussi les citoyens autochtones, même s'ils ne vivent pas directement à Malartic, mais qui ont tant qu'à nous des droits sur l'ensemble du territoire.

2290 Le projet actuel, même s'il devait finir par rencontrer tous les critères des diverses lois, règlements, directives et pratiques qui régissent le milieu minier, n'est pas à notre satisfaction, parce qu'on se rend compte, entre autres au niveau du rapport du Vérificateur général, que l'ensemble des pratiques, même si elles étaient là, ne rendent pas compte d'un développement réellement écologique et démocratique au niveau minier. Il faut revoir l'ensemble des lois.

2295 Et ici, on ne parle pas seulement que de la Loi des mines, parce qu'on se rend compte qu'il y a des lacunes aussi au niveau de la façon dont sont générées les ressources naturelles, et même au niveau des définitions ou de comment on applique la notion de développement durable au niveau du ministère de l'Environnement. On inclut aussi toutes les lois qui se rapportent aux impôts, à la fiscalité, etc., donc il y a un ensemble de lois qui, pour nous, sont à réviser pour  
2300 pouvoir continuer un développement minier.

Donc au sujet de nos recommandations plus précises!

2305 Québec solidaire donc n'appuie pas le projet minier d'Osisko et se prononce même contre toute forme de développement à ciel ouvert dans un milieu urbain. Quand je parle de Québec solidaire, je parle de Rouyn-Noranda-Témiscamingue, on n'engage pas ici l'ensemble du parti.

2310 Dans le même ordre d'idée, on pense qu'il devrait y avoir un moratoire sur le type de développement minier qui est proposé ici dans l'ensemble du Québec jusqu'à ce qu'il y ait une révision réelle de l'ensemble des lois, règlements, directives et pratiques qui affectent le milieu minier.

2315 Toujours dans le même ordre d'idée, on demande, et dans ce sens-là, on est d'accord avec tous ceux qui l'ont demandé précédemment, qu'il y ait un débat public où il y ait une réelle place faite aux citoyens et aux citoyennes par rapport au développement minier en Abitibi-Témiscamingue et à l'échelle du Québec.

2320 Et on demande que les futures lois ou modifications de lois tiennent compte des citoyens dans une réelle prise en charge de leur développement social et économique, qu'ils ne soient pas que consultés, mais qu'ils aient un réel pouvoir là-dedans.

Merci.

**PAR LE PRÉSIDENT:**

2325 Merci beaucoup.

**PAR M. GUY LECLERC:**

2330 Je pourrais passer les images après?

**PAR LE PRÉSIDENT:**

2335 Non, vous pouvez présenter vos images.

**PAR M. GUY LECLERC:**

2340 OK. Je suis un visuel, moi, j'ai toujours de la difficulté à essayer de m'imaginer c'est quoi le trou, puis c'est quoi le tas. Ça fait que j'ai fait quelques recherches à l'échelle, puis j'ai vérifié des éléments qui pouvaient nous servir de repères.

2345 Si je vais ici, là ici, vous voyez les chutes du Niagara, le fer à cheval ici. On a toute la berge, les chutes américaines pour ceux qui sont allés, qui ont eu la chance, et le pont Rainbow bridge.

J'ai dit, qu'est-ce que ça pourrait avoir l'air!

Ici, vous avez un petit peu l'effet un peu panoramique de la chute...

2350 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Mais quand vous nous montrez ces photos-là, est-ce que vous voulez dire que le trou va être aussi gros que les chutes du Niagara?

2355 **PAR M. GUY LECLERC:**

Oui, bien, c'est ça. J'ai pris à l'échelle les chutes, ce que je vous ai montré, jusqu'au pont, j'ai dit, bon bien, si je regarde à l'échelle de Malartic, dans le trou, qu'est-ce que ça donne!

2360 Ici, si je prends le projet, vous voyez ici, c'est une image qui me vient d'Osisko, on a ici la fosse, on a ici la halde, les parcs, le bassin qui devrait être quelque part ici et l'usine là.

Ça fait que j'ai dit, si j'approche la chute Niagara là-dedans, qu'est-ce que ça va donner comme échelle pour qu'on puisse la visualiser!

2365 Eh bien, ça donne ceci. Il rentre à peu près trois (3) fois la grandeur du site des chutes, tout le bassin bas des chutes du Niagara entre trois (3) fois presque dans la fosse.

Et en plus...

2370

**PAR LE PRÉSIDENT:**

Là, les deux (2) photos sont à la même échelle?

2375 **PAR M. GUY LECLERC:**

À la même échelle. Oui, oui, j'aurais pas fait l'erreur de simuler ça, elles sont parfaitement à la même échelle.

2380 Et quand on revient ici, si je reviens sur mon petit panorama de tout à l'heure, la fosse va être quatre (4) fois plus profonde que les chutes.

2385 J'ai aussi un petit profil ici, si je me trompe pas, bon! J'ai mis la tour Eiffel dedans. La tour Eiffel, ceux qui sont montés au plus haut observatoire, a deux cent soixante-seize mètres (276 m). La fosse en a quatre cents (400 m). Le bout de l'antenne de la tour Eiffel, je pense que c'est trois cent vingt-quatre (324 m).

2390 Si vous regardez ici, vous avez l'espèce de petit mur-écran qu'on propose, et la petite chiure qu'il y a là, c'est la première maison. Et à côté de la petite maison, on a l'équivalent de ce qu'on va sortir d'or de tout ça!

C'est tout.

**PAR LE PRÉSIDENT:**

2395

S'il vous plaît, on peut pas continuer à réagir, s'il vous plaît!

C'est tout?

2400 **PAR M. GUY LECLERC:**

Oui.

**PAR LE PRÉSIDENT:**

2405

Bon.

**PAR M. GUY LECLERC:**

2410

On pensait pas que vous poseriez des questions, je pense qu'on en a écrit trop long, on vous a donné des munitions!

**PAR LE PRÉSIDENT:**

2415 Non, non, c'est pas une question de munitions. C'est une question que nous, on monte notre preuve; on est en commission d'enquête, on monte une preuve.

C'est juste parce que je regarde le temps qui file, et on va avoir, on pourra moins discuter ensemble, parce que le temps file trop.

2420

Mais quand vous dites à la page 24, par exemple, au deuxième paragraphe, on parle notamment de pouvoir des citoyens sur le développement de leur communauté.

2425

Est-ce que vous pensez à un moyen quelconque pour qu'ils puissent se faire plus entendre, notamment auprès du promoteur?

**PAR Mme FRANCE CAQUETTE:**

2430

On pense à une révision beaucoup plus en profondeur que ça du fonctionnement démocratique, entre autre toute la question de la Loi des mines qui donne le sous-sol à un promoteur par rapport à une collectivité installée.

2435

Mais aussi, il pourrait y avoir des mécanismes de référendum par exemple où il y aurait un pouvoir décisionnel.

Mais plus en avant que ça, on pense que les citoyens d'une municipalité comme Malartic devraient pouvoir eux-mêmes avoir une vision à long terme de leur propre développement.

2440

Donc, on a telles richesses à Malartic, nous là, comment est-ce qu'on voit, par exemple si on décidait d'exploiter la mine, sur combien d'années on voudrait l'exploiter, quelle en serait la pérennité, qu'est-ce qu'on veut laisser pour les générations futures, combien d'emplois créés maintenant, combien pourraient venir plus tard pour que ça dure plus longtemps! Ce sont des exemples.

2445

Mais c'est sûr que ça demande des changements fondamentaux au niveau de plusieurs lois et même au niveau du pouvoir des compagnies sur notre territoire.

**PAR LE PRÉSIDENT:**

2450

Maintenant Leclerc.

**PAR M. GUY LECLERC:**

2455

Juste un complément peut-être!

**PAR LE PRÉSIDENT:**

Oui.

2460 **PAR M. GUY LECLERC:**

Vous savez, les gens d'Osisko, c'est des hommes puis c'est des femmes qui travaillent, qui ont à cœur leur mission, et ces gens-là ont une mission vis-à-vis d'Osisko, c'est de réaliser un projet et de faire des profits. C'est pas un défaut, on considère pas que c'est un défaut.

2465

La seule chose, c'est que c'est ça leur mission. Leur mission, c'est pas de créer des jobs.

La mission du gouvernement, c'est de baliser ça. C'est de mettre des règles du jeu; avec des règles du jeu claires, les industries vont venir et vont y adhérer. Quand il y a pas de règles du jeu, les industries les font, puis après ça, on a beaucoup de difficulté à intervenir.

2470

Le rôle du gouvernement, c'est de faire des règles du jeu. Dans la forêt, c'est les forestières qui ont fait les règles du jeu, puis on a un problème. Dans le minier, c'est la même chose.

2475

Donc mettons des règles du jeu, et il va toujours y avoir des minières pour rentrer dans les règles du jeu.

**PAR LE PRÉSIDENT:**

2480

Monsieur Locat.

**PAR LE COMMISSAIRE:**

2485

À la page 11, en référence à la page 11 c'est-à-dire, qu'est-ce que vous suggériez comme alternative au développement minier dans le choix de Malartic, pour maintenir et développer la ville de Malartic, qu'est-ce que vous auriez comme alternative au développement minier?

2490

**PAR M. GUY LECLERC:**

Bien en fait, c'est pas nécessairement une alternative. Je parlais de règles du jeu tout à l'heure, c'est comment on le fait.

2495

On n'est pas contre le développement minier.

Si c'est fait dans le cadre de règles du jeu et de développement, pas toujours durable, un peu comme monsieur Jacob disait, un développement acceptable où on peut aller chercher une

2500 ressource économiquement intéressante, et ça ne dévisage pas pour le reste de l'avenir l'usage du territoire.

2505 Mais si les minières payaient leur juste part de redevances ou de droits miniers et payaient aussi un impôt qui correspond à leurs profits, parce qu'actuellement, il faut comprendre que les minières paient moins d'impôt que le moins bien payé de leurs employés n'en paie sur ses revenus.

Puis les minières, en plus, leur impôt est payé sur le revenu après les dépenses, alors que dans notre cas, vous et moi, c'est payé sur l'entrée complète.

2510 Avec des règles du jeu, on aurait pu avoir des profits qui viennent de la vente de cet or-là, on aurait pu développer des choses. Je parlais tout à l'heure de développer des emplois, je parlais tout à l'heure, on aurait pu développer des nouveaux marchés, des marchés éoliens.

2515 Et même au niveau du minier, monsieur David a mentionné qu'on peut pas remplir la fosse, ça ferait du camionnage pendant six point deux (6,2) années de plus et ça coûterait trois cent soixante-quinze millions (375 M\$). Bien, c'est ça le développement durable. C'est remplir la fosse et créer, pendant six (6) ans de plus, des emplois à Malartic. C'est ça.

2520 Puis créer un espace utilisable à l'avenir. Pourquoi qu'on pourrait pas faire un espace et le "forester" et l'utiliser? Pourquoi pas de la sylviculture intensive? On en cherche des territoires pour ça.

2525 Avec un petit peu d'efforts et surtout des revenus, parce que là, en donnant nos richesses, on les a plus.

Monsieur Daniel Bernard disait que les richesses dans le sous-sol, si on va pas les chercher, ça vaut rien. Au contraire, quand on va les chercher, puis qu'on les donne, ça vaut rien. Mais tant qu'elles sont en dessous, elles ont leur valeur.

2530 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Une petite dernière! À la page 25, la dernière phrase, vous dites que ce projet sera structurant pour Malartic à long terme. Excusez! Je vais la lire au complet.

2535 "Osisko n'a pas non plus fait preuve que la récolte de la ressource tient compte des générations présentes et futures ni que ce projet sera structurant pour Malartic à long terme sur le plan économique."

2540 S'il y a pas de projet, est-ce que ça serait plus structurant? J'essaie de comprendre, parce que là, il y a un projet sur la table, puis vous mentionnez que c'est pas structurant sur le plan économique. J'aimerais ça que vous m'expliquiez le paradoxe.

**PAR M. GUY LECLERC:**

2545 Bien, il y a toujours la vision court terme, la vision long terme. Je pense que Malartic a vécu des projets non structurants qui ont été très payants dans le passé avec les six (6) minières qui étaient là; on a laissé la mine dans l'état qu'elle est. Dans quinze (15) ans, la ville va retomber dans cet état-là.

2550 Un projet structurant, c'est un projet qui prévoit ça.

2555 Quand on parle de restauration de parc à résidus miniers, je pense que les projets devraient aller un petit peu plus loin aussi, puis évidemment comme il y a pas de redevance et qu'il y a pas de droit minier qui est collecté véritablement, il y a pas d'argent pour restructurer la ville.

2560 La ville est pas obligée d'être aussi grosse qu'elle l'était pendant l'exploitation, mais on ne la restructure pas, de sorte qu'on laisse des maisons abandonnées pour les gens qui quittent.

2565 Restructurer une ville, c'est lui redonner une échelle qui va avec sa vitesse de croisière actuelle. Donc il faudrait qu'il y ait dans les budgets de restauration, pas rien que l'environnement, une restauration sociale et une restauration urbaine.

Dans ce cadre-là, le projet pourrait être structurant.

2565 **PAR LE PRÉSIDENT:**

OK. Bien, merci beaucoup.

**PAR M. GUY LECLERC:**

2570 C'est moi qui vous remercie.

2575 **ASSOCIATION POUR LA PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT  
DES HAUTES-LAURENTIDES  
RÉSEAU QUÉBÉCOIS DES GROUPES ÉCOLOGISTES**

2580 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Maintenant, j'inviterais le représentant de l'Association pour la protection de l'environnement des Hautes-Laurentides et Réseau québécois des groupes écologistes.

Donc vous êtes monsieur Yvan Croteau.

2585 Nous vous écoutons.

**PAR M. YVAN CROTEAU:**

2590 Monsieur le Président, je vais vous présenter les deux (2) organismes puis ensuite, je vais vous présenter un résumé du mémoire, mais qui suit pas tout à fait le même ordre que le mémoire qu'on vous a déposé.

2595 Puis on va certainement aussi vous remettre des annexes, soit pour corriger des affirmations ou soit pour les compléter.

2600 Le Réseau québécois, c'est un regroupement qui existe depuis vingt-six (26) ans au Québec. Il regroupe environ quatre-vingts (80) groupes environnementaux à travers le Québec. Il a une longue expérience des commissions du BAPE et il a contribué, je pense, à l'émergence d'une société plus articulée en environnement.

2605 Puis je suis heureux de voir que chez les citoyens, chez les participants qui ont déposé des mémoires, le discours est davantage articulé, plus critique par rapport à ce qu'on nous présente dans les projets. Alors c'est une contribution, je pense, qui est essentielle, mais qui est malheureusement peu reconnue de la part du gouvernement, par le faible financement qu'il accorde aux groupes.

2610 Je tenais à le dire, parce que c'est la base. Si on n'investit pas en environnement, c'est clair qu'on peut pas dire qu'on va respecter nos enfants dans le futur, parce que c'est l'héritage qu'on va leur laisser.

2615 L'autre organisme, c'est un organisme qui est membre du Regroupement. C'est l'Association de protection de l'environnement des Hautes-Laurentides qui est un organisme à but non lucratif qui, depuis vingt (20) ans, œuvre dans le secteur environnemental et dont certaines de ses activités touchent le secteur communautaire.

L'Association favorise les gestes qui respectent l'environnement et qui contribuent à la santé et à une meilleure qualité de vie des citoyens de la région des Hautes-Laurentides.

2620 L'Association se préoccupe des projets de mines d'uranium à ciel ouvert au Québec depuis 2006 et a déposé en avril 2008 une demande de moratoire contre l'exploration et l'exploitation de l'uranium au Québec.

2625 D'entrée de jeu, monsieur le Président, nous considérons que ce projet s'inscrit dans une logique pour créer de la richesse virtuelle. Cette richesse s'apparente à celle que les banques ont inventée, c'est-à-dire les papiers commerciaux.



L'offre et la demande pour l'or s'inscrivent dans une logique purement spéculative. Ce métal a une très faible valeur d'usage, car il ne répond pas à des besoins fondamentaux de subsistance.

2630

Je me suis prêté à un exercice pour être capable d'identifier l'énergie que ça va demander pour réaliser ce projet-là, puis je suis arrivé à des chiffres assez intéressants.

2635

L'énergie qui sera gaspillée pour ce projet est tout à fait scandaleuse. On parle ici de vingt-cinq millions de litres (25 Ml) de combustible par an et onze virgule cinq mégawatts (11,5 MW) d'électricité, tout ceci pour produire neuf mètres cubes (9 m<sup>3</sup>) d'or, on en a parlé beaucoup.

2640

Cette énergie sera, dans les années à venir, d'une grande nécessité. Cette énergie correspond à la consommation, à trois (3) fois la consommation de la communauté de Malartic. Cette énergie correspond aussi à l'équivalent de la production de trois cent soixante-dix (370) éoliennes.

2645

Cette énergie, on l'utilisera pour creuser un trou qui représentera cinq (5) fois, bien, le trou puis ses remblais, cinq (5) fois la superficie de la ville de Malartic, puis il va créer, pour les gens de Malartic directement, à peine huit pour cent (8 %) d'emplois de plus que ce qu'elle a actuellement.

2650

Les trois cents (300) autres risquent de provenir de l'extérieur.

2655

Un des éléments que le promoteur a amené par rapport à l'effet zéro émission de gaz à effet de serre est une affirmation qui est fausse, parce que le promoteur va utiliser des carburants fossilisés au lieu d'utiliser des biocarburants. S'il avait utilisé de l'éthanol, on aurait pu dire que son reboisement va faire qu'il va avoir un bilan neutre. Mais il y aura pas de bilan neutre, parce que le reboisement, où il va l'effectuer, il y avait des forêts anciennement sur ces territoires-là.

2660

Ce projet-là, c'est un projet qui est volatile, personne ne peut dire dans six (6) mois quel sera le prix de l'or; personne ne peut prédire quel sera le prix du carburant. Ces deux (2) éléments-là pourraient remettre en question le projet à tout moment.

2665

Ni le promoteur, ni les actionnaires, ni le gouvernement sont prêts à donner à la communauté de Malartic un minimum de garanties advenant que le projet ne se réalise pas comme prévu. Le chemin emprunté par ce projet est un chemin à risque extrême, car le cadre réglementaire dans lequel ce projet se réalise est totalement déficient. Déficient pour l'environnement, déficient pour la collectivité, déficient pour les retombées économiques à long terme.

2670 Les intentions du promoteur sont claires, on en a parlé tantôt, faire des profits. Cependant, c'est Malartic qui est prise en otage dans ce dossier-là, puis elle, on lui offre aucune garantie.

2675 Les conclusions du Vérificateur général sur la gouvernance du ministère secteur Mines a montré clairement que ce ministère n'a pas actuellement les ressources pour assumer pleinement ses responsabilités ministérielles, pour protéger les intérêts du public et n'assume pas non plus ses responsabilités en matière de consultations des Premières Nations.

2680 C'est à se demander si le cadre réglementaire de la tenue de cette audience publique n'est pas aussi désuet que la Loi des mines. On affirme ceci, parce qu'on croit que le Bureau d'audiences publiques ne semble pas s'être actualisé par rapport à l'ampleur des projets qui se sont ajoutés au fil des ans et aussi n'intègre pas l'effet cumulatif de l'ensemble des projets.

2685 Le cadre réglementaire régissant les activités minières est déficient et les ressources accordées au ministère concerné sont insuffisantes. À chacune des étapes, que ce soit lorsque le ministère a mis les règles du jeu pour établir des claims en Abitibi, il y a pas eu de consultation publique, c'est l'industrie qui a imposé sa volonté. Au niveau de l'exploration, c'est la même chose, les règles du jeu, c'est les minières – bon, il y a un cadre réglementaire qui est là, mais on sait très bien que ce cadre réglementaire là a été influencé grandement par l'industrie, puis il est maintenu comme ça, parce que ça fait leur affaire.

2690 Nous sommes devant un projet où la logique est axée sur la production et la rentabilité à court terme au lieu de faire partie d'une stratégie globale de développement pour les collectivités et par les collectivités.

2695 En fait, ayant travaillé beaucoup dans le dossier des forêts, dans les années quatre-vingt, on parlait du "cut and run", aujourd'hui on peut parler du "blast and run". Puis c'est ce qui risque de se passer si le projet est accepté dans son cadre actuel.

2700 Puis un élément qu'on croit important, c'est que si la Commission présente, je dirais, des recommandations défavorables au projet, l'or s'en ira pas. Je pense que ça va permettre au débat de se réaliser; ça va permettre de regarder s'il y a pas des alternatives adéquates pour éviter de prendre tous les risques actuels par rapport au projet.

2705 Alors qu'à l'inverse, si on va de l'avant, pour différentes raisons, bien, le gouvernement nous met tous dans l'embarras, puis là, on va gérer des problèmes au lieu de vouloir gérer des solutions à long terme, parce qu'il y a une file d'attente par rapport au projet qui s'en vient.

Pour avoir plus de temps, je vais lire tout de suite la conclusion!

2710 **LECTURE DE LA CONCLUSION (Page 14, "Le BAPE...")**

**FIN DE LA LECTURE (Page 14, troisième paragraphe, deuxième ligne, "... Pour définir...")**

Grâce à des consultations globales sur ce genre de projet là, les conditions pour tenir compte de la réalité environnementale et sociale pour l'avenir de nos enfants.

2715

**LECTURE DE LA CONCLUSION (Page 14, troisième paragraphe, quatrième ligne, "Il est impossible...")**

**FIN DE LA LECTURE (Page 14, troisième paragraphe, sixième ligne, "... croissance infinie.")**

2720

En fait, notre gouvernement n'existe que par ses lois et l'ensemble de ses lois n'actualise pas les enjeux environnementaux d'aujourd'hui.

2725

**LECTURE DE LA CONCLUSION (Page 14, troisième paragraphe, sixième ligne, "Il est urgent...")**

**FIN DE LA LECTURE (Page 14, quatrième paragraphe, sixième ligne, "... de travail...")**

2730

Si le gouvernement et les citoyens corporatifs désirent regagner leur crédibilité, ils devront réviser leur façon de faire pour utiliser nos richesses et notre main-d'œuvre dans le respect de la protection de nos écosystèmes et au bénéfice des citoyens d'aujourd'hui et de demain.

2735

Un nouveau cadre législatif et réglementaire doit redéfinir le régime minier actuel, ainsi le projet Osisko n'en serait que plus acceptable pour la population et la protection de l'environnement.

Merci.

2740

**PAR LE PRÉSIDENT:**

Merci beaucoup. À la page 15 de votre mémoire, vous finissez en disant les commissaires du BAPE-Osisko!

2745

**PAR M. YVAN CROTEAU:**

Oui.

2750 **PAR LE PRÉSIDENT:**

J'aimerais faire une petite mise au point. On voit qu'il y a un jeu de mots, là, mais ce qui est important de préciser, c'est que nous, on est une commission d'enquête. On est les commissaires qui sommes chargés d'analyser le projet minier aurifère Canadian Malartic.

2755

**PAR M. YVAN CROTEAU:**

Je comprends, monsieur le Président. Je dirais que ça a été mis, c'est pas par erreur, c'est pour faire jaser, parce qu'on pense que parfois, il faut employer des images pour être capable d'amorcer un changement véritable, puis vous êtes une institution qui avez amené le Québec à réfléchir sur son avenir.

2760

Mais comme je le disais tantôt, je pense que tout le Québec aurait avantage à ce que cette institution-là s'actualise compte tenu des urgences environnementales aussi.

2765

**PAR LE PRÉSIDENT:**

Oui, mais en l'appelant BAPE-Osisko, ça prête à confusion. Donc je voulais préciser. C'est beau!

2770

**PAR M. YVAN CROTEAU:**

Merci.

2775

**PAR LE PRÉSIDENT:**

Monsieur Locat.

**PAR LE COMMISSAIRE:**

2780

Dans votre document, vous parlez des effets cumulatifs qui auraient dû être pris en compte. Est-ce que vous pourriez nous indiquer lesquels vous jugeriez importants à prendre en compte?

2785

**PAR M. YVAN CROTEAU:**

Je vous ai mis en annexe un certain nombre, si vous allez en annexe 2, vous allez avoir un graphique qui montre l'évolution de la population dans le temps depuis les dix mille (10 000) dernières années.

2790

Puis on est rendu à six milliards (6 G) d'habitants. Là, on va prendre vingt-cinq millions de litres (25 Ml) pour, je dirais, produire un petit bloc de neuf mètres cubes (9 m<sup>3</sup>). Ce carburant-

là va être d'une grande nécessité pour l'avenir, c'est dans cette optique-là que le projet devient inacceptable pour des raisons, je dirais, pratiques pour le futur.

2795

L'autre, en annexe 3, vous allez avoir une augmentation, une variation, en fait une augmentation des précipitations annuelles en millimètres au Canada dans le temps de 1945 à 95, puis ceci faisait évoquer mes deux (2) questions que j'avais posées en commission; j'ai demandé, est-ce que les standards de construction des digues avaient été actualisés avec les nouvelles statistiques sur les changements climatiques, puis on m'a dit que non. On utilise les standards, les mêmes que ceux des années quatre-vingt.

2800

Hydro-Québec a reçu dernièrement l'obligation d'apporter des modifications à l'ensemble de ses digues sur les mille (1000) dernières années et non pas juste sur les cent (100) dernières années, à cause de ces changements-là.

2805

Puis à la dernière, c'est en annexe 4, vous avez un tableau qui montre la progression des coûts économiques occasionnés par les catastrophes naturelles, puis je pense pas que Osisko va être, je dirais, en dehors des catastrophes possibles qui pourraient arriver.

2810

Il y en a déjà eu une, des digues à Chibougamau qui ont, je pense que c'est le printemps dernier ou l'année passée, des digues qui se sont ouvertes, soi-disant par un mauvais entretien par les castors, mais je pense qu'on doit en tenir compte globalement.

2815

**PAR LE COMMISSAIRE:**

Merci. Peut-être une petite dernière! Vous parlez à la page 14 de technologies inutilisées, est-ce que vous pourriez préciser?

2820

**PAR M. YVAN CROTEAU:**

Bien en fait, moi, je pense que Malartic pourrait développer une vocation particulière.

2825

Au Québec, on sait qu'on a des parcs à résidus miniers orphelins, on cherche la technologie qui va coûter le moins cher, moi, je pense que c'est un créneau qui devrait être développé.

2830

Puis dire, grâce à une consultation publique élargie, dire que non seulement on veut développer l'industrie minière, mais on veut être aussi un expert mondial pour restaurer les sites miniers abandonnés, où c'est qu'on a laissé derrière nous. Moi, je pense que ça peut être un créneau, des emplois simples, qui pourraient créer beaucoup d'emplois.

2835

Puis si jamais le projet devait se faire, il faut regarder que dans le temps, les technologies vont évoluer, puis on va nous trouver dans vingt (20) ans ou dans cinquante (50) ans totalement absurdes d'avoir fait ce projet-là; mais on nous trouverait pas absurdes de développer des

technologies de restauration puis attendre que des nouvelles technologies arrivent, moins polluantes, moins énergivores, pour aller chercher l'or qu'il y aurait sous terre.

**PAR LE COMMISSAIRE:**

2840

Merci.

**PAR LE PRÉSIDENT:**

2845

Merci beaucoup.

---

**ANNIE LAVOIE**

2850

**PAR LE PRÉSIDENT:**

Maintenant, il y a madame Lavoie qui s'est inscrite pour une présentation orale, est-ce qu'elle est dans la salle?

2855

Oui, vous pouvez vous approcher s'il vous plaît.

**PAR Mme ANNIE LAVOIE:**

2860

Bonsoir.

**PAR LE PRÉSIDENT:**

Bonsoir madame.

2865

**PAR Mme ANNIE LAVOIE:**

Je m'appelle Annie Lavoie, j'ai trente-deux (32) ans. Voici un récit écourté pour vous faire part de notre expérience avec la Corporation minière Osisko en tant que résidents relocalisés.

2870

Nous nous sommes sentis expropriés. Quand je dis nous, c'est mon conjoint et moi qui peut pas être présent ce soir, pour des causes de travail.

2875

On nous a avisés qu'on déménageait à plus ou moins une semaine d'avis pour quitter notre lot convoité par Osisko.

Le déménagement a été reporté plusieurs fois. Je travaillais pour une société d'État comme sous-contractante à Rupert, et j'ai su que le déménagement était cessé. C'était pendant l'été.

2880

La veille du déménagement, le 23 septembre 2008, une équipe de déménageurs a été envoyée en vitesse pour vider mon sous-sol et mon garage. À la grande surprise du personnel, il y avait beaucoup trop de marchandises, et c'était pas ce qui se passait. Ils ont pas atteint leur objectif au niveau du déménagement. Ils nous ont dit qu'ils revenaient le lendemain, soit le 24 septembre, pour terminer.

2885

La journée du 23 septembre, nous sommes allés visiter notre résidence temporaire qui était quand même bien.

2890

Le matin du 24 septembre 2008, il est sept heures (7 h) du matin, on cogne à notre porte, le monsieur de la compagnie qui s'occupait de déménager notre maison ne comprend pas pourquoi nous sommes encore présents sur les lieux. Nous aurions dû avoir quitté. Il est pas vraiment content, puis il nous annonce qu'on aurait dû avoir quitté, comme je mentionnais.

2895

Il fait des téléphones avec son cellulaire et il nous dit qu'une personne, que la personne qui s'occupe de notre déménagement arrive avec du personnel pour paqueter ce qui restait à emballer.

2900

Les dames arrivent pour emballer avec d'autre personnel en renfort. La première heure est étourdissante. Nous avons nous-mêmes paqueté plus de cent (100) boîtes et il en reste encore.

2905

Il commence à y avoir de la pression. Je quitte pour la maison de transition avec mon fils de trois (3) ans avec des jouets et des vêtements. Les dames nous disent qu'elles emballent la nourriture et nous l'envoient tout de suite. Il est onze heures (11 h), mon fils pleure, il a faim. Elle est où, ma nourriture?

Mon père part la chercher et la paqueter, parce que les dames doivent quitter pour dîner.

2910

Il y a beaucoup de pression à la maison. Mon conjoint reste sur place avec mes parents; moi, je dois m'occuper de mon fils, parce que pour faire exprès, la seule journée où il y a pas de garderie, c'est le mercredi, puis c'était cette journée-là.

2915

Il y a un employé d'Osisko qui arrive à la maison temporaire pour nous faire des propositions pour acheter notre garage, notre clôture et notre remise. Je lui demande d'attendre mon conjoint, parce que je peux pas prendre les décisions seule. Le temps passe, il s'impatiente un peu et va chercher mon conjoint à l'autre résidence.

2920 Il nous fait des propositions en nous rencontrant tous les deux (2), puis nous, on n'est pas certains, on demande un délai de vingt-quatre (24) heures pour y penser, parce que c'est quand même beaucoup de décisions. C'est pas possible, ça nous est refusé.

Mon conjoint signe, mais regrette sa décision. C'est trop tard!

2925 Pendant ce temps, le déménagement dégénère. Un conteneur pour la démolition est emporté à la maison. J'arrive avec mon conjoint et on nous bombarde de questions: Allez-vous jeter ça, allez-vous garder, voulez-vous qu'on le paquette, allez-vous le mettre dans la remorque, voulez-vous l'emmener à la maison de transition, voulez-vous, bon! Ça ressemblait à ça.

2930 Le sous-sol se vide de meubles et de morceaux de murs. C'est quand même assez impressionnant.

2935 Le conteneur à déchets gêne les déménageurs. Après trois (3) conteneurs d'effets personnels, on juge que c'est suffisant, qu'il y a assez de stock, quelqu'un de la compagnie de déménagement donne l'ordre de jeter ce qui reste sur place!

2940 D'autres employés qui sont assignés à cette tâche-là commencent à effectuer la tâche. Nous revenons chercher nos manteaux d'hiver. L'agent de sécurité me refuse l'accès à ma propre maison, parce que j'ai pas mes pièces d'identité, elles ont été paquetées!

2945 C'est vraiment aberrant de voir que moi, je pleure, je perds le tiers de ma vie en douze (12) heures, parce que j'ai seulement trente-deux (32) ans, il faut pas dire que j'ai une grosse expérience de vie nécessairement, puis c'est certain qu'on peut pas, en tout cas, une personne qui pleure en voyant treize (13) ans de sa vie basculer, en même pas douze (12) heures, vient pour voler!

2950 Je vois mes effets personnels dans le conteneur pour jeter! Je peux même pas y toucher. Ce qui est frustrant, c'est qu'il y a personne de disponible chez Osisko pour que je puisse ravoir mes choses ou pour m'aider dans la situation, donc on est obligé d'y aller le lendemain.

2955 Arrivé le lendemain, le personnel chez Osisko convoque les gens mêlés à notre dossier, puis c'est pas drôle. La date de ce déménagement a été reportée plusieurs fois, et mon conjoint a perdu ses vacances parce que c'était pas stable, puis les résidents devaient être présents lors du déménagement.

On nous dit que les conteneurs vont être retrouvés, ce qui n'est jamais arrivé, ils étaient déjà partis pour le dépotoir avec nos effets personnels. Je dois faire le deuil de mes souvenirs!

2960 Quelques semaines plus tard, une employée nous rejoint par téléphone vers vingt-deux heures (22 h) le soir à notre résidence temporaire. On pense qu'on a retrouvé les conteneurs,



2965 mais non, on nous offre de déménager pour une deuxième fois en l'espace de même pas deux (2) semaines. C'est pour laisser la résidence à un autre résident. Je suis de bonne foi, mon conjoint aussi, on dit oui, puis le lendemain, bien, on part dans un autre quartier visiter des résidences.

Mon conjoint n'est pas d'accord, parce que le téléphone n'est pas encore installé, puis il manque, bon, certaines choses que ça lui prenait pour vivre, ça a l'air.

2970 Moi, je persiste puis je dis oui, parce que je l'ai promis. Nous sommes réticents envers un autre déménagement et demandons à mes parents de venir pour le second déménagement.

2975 La journée passe, personne ne vient, mes parents sont frustrés d'avoir perdu leur temps pour rien. Mon conjoint, en plus, se fait débarquer à l'adresse de l'autre résidence temporaire qui était supposée nous être assignée, pour faire exprès il mouille à siaux. Lui non plus n'est pas content, il est à pied, puis ça va vraiment pas bien, il est trempé.

2980 Je rejoins la personne qui s'occupe de notre dossier pour qu'il aille chercher mon conjoint, parce qu'on devait être déménagés, mais il y a pas personne à l'autre adresse, puis il avait déjà rendez-vous ensemble pour des ententes déjà prises, on devait aller voir comment la maison, s'installer, comment ça allait sur le site.

2985 L'employée avec qui on avait comme parlé de l'échange de la deuxième résidence temporaire arrive à mon travail et me dit que c'est pas des affaires de l'employé qui est allé chercher mon conjoint sur le lot. S'il y a un problème, il faut régler avec elle, c'est elle qui est responsable.

2990 Moi, je fonds en larmes, j'en peux plus. Je ferme mon commerce, j'ai plus d'énergie. C'est un jeudi.

Ce qui est frustrant, c'est de toujours être obligés de chiâler pour faire avancer les choses. Pour éviter les conflits puis les insatisfactions, mon conjoint décide de prendre les rénovations en main, parce qu'on a eu des problèmes avec ça aussi.

2995 Il y a eu au total environ, je vous dirais, une dizaine de personnes affectées à notre dossier. On ne savait même plus à qui s'adresser quand on avait des problèmes. C'était plus facile de rejoindre le prêtre de la paroisse de Malartic un samedi après-midi que de rejoindre quelqu'un chez Osisko!

3000 On savait tellement plus à qui s'adresser qu'on essayait tous les numéros de cellulaire, puis on prenait le premier qui nous répondait. On expliquait notre problème, puis on nous référait à un, à l'autre, on attendait.

3005 On a attendu aussi beaucoup d'évaluations de choses faites soit pour la maison ou quoi que ce soit qui ne sont pas venues. Nous, on a baptisé ça Osisko time, c'est le temps d'Osisko!

3010 Les experts d'Osisko nous demandent souvent si on était certains des choses. On se sentait à un moment donné comme des gens qui profitaient de la situation pour faire soi-disant de l'argent sur le bras d'Osisko, ce qui n'est pas le cas.

Ce qu'on se faisait dire souvent, c'est: Nos experts passent, ce n'est pas de notre faute! En parlant d'Osisko. Voici, pour vous donner un exemple de choses qu'on se fait dire.

3015 Nous croyons au projet Osisko quand même, mais on croit pas du tout au projet de relocalisation.

3020 Cette lettre, c'est un peu pour faire connaître notre mécontentement de la façon dont notre dossier s'est réglé, parce qu'il est réglé financièrement, mais il reste des choses à terminer. Nous ne sommes pas les seuls résidents à avoir des problèmes avec cette compagnie.

3025 Nous avons demandé même un échange, au début, quand on a rencontré le premier envoyé par Osisko, un échange de résidence, et ce n'était pas possible. Par contre, cette année, ce qui est étrange, c'est que des maisons qui ressemblent drôlement à la mienne sont échangées contre des résidences que Osisko a acquises.

Donc nous, dans le fond, au début, ce qu'on voulait éliminer, c'était les problèmes qu'on vit présentement, et ça aurait éliminé également ma présence ici ce soir!

3030 Ça nous a été refusé. Par contre, cette année, la même résidence qu'on avait demandée a été attribuée à un résident.

On trouve ça très ordinaire d'avoir à s'obstiner pour une poignée de porte, à faire des listes détaillées de choses quand c'est sous pression, qu'on se sent sous pression.

3035 Moi, ce que je veux sincèrement, c'est retrouver une qualité de vie, parce que là, j'en ai pas. La place où je suis rendue dans ma maison sur la rue Armand-Dumas est redevenue un chantier de construction. Donc le matin vers sept heures (7 h), les pépines commencent, les camions se promènent. C'est pas sécuritaire du tout pour un enfant qui va avoir presque quatre (4) ans.

3040 Ce que je veux, c'est une stabilité de vie familiale puis plus avoir à me stresser et à être obsédée par Osisko.

Qui peut me dire quand je l'aurai?

3045 C'est tout.

**PAR LE PRÉSIDENT:**

3050 C'est tout un récit! Vous vous êtes sentie bousculée, puis plusieurs anicroches dans la relocalisation.

Mais quand vous dites – s'il vous plaît, on peut arrêter de ricaner! Merci. Voyez-vous, ça nous dérange. C'est plus difficile de discuter quand on manque de respect.

3055 Vous disiez que vous croyez au projet d'Osisko, mais pas en la relocalisation?

**PAR Mme ANNIE LAVOIE:**

3060 Non. Non, on nous a vendu, en tout cas j'ai l'impression, mon conjoint également, mais je vais parler pour moi, parce que je suis seule ce soir, de s'être fait vendre un concept de déménagement bonbon.

3065 On arrive là, on se sent comme bien dans le bureau, façon de parler, même si c'est formel, on nous offre quelque chose à boire, on offre des friandises à notre enfant, on s'occupe de nous, on nous dit que tout va très bien. On nous fait rencontrer tout le monde, puis du jour au lendemain, tout bascule.

3070 Il y a un problème qui s'est passé, je ne sais pas où, mais ça a pris six (6) mois pour faire un recul pour savoir que si j'avais su ce que j'avais vécu là, on aurait dû rester où on était et attendre.

**PAR LE PRÉSIDENT:**

3075 Monsieur Locat.

**PAR LE COMMISSAIRE:**

3080 J'aurais une question en fait concernant pour votre cas à vous, le soutien de la Ville. Qu'est-ce que vous avez à commenter là-dessus?

**PAR Mme ANNIE LAVOIE:**

3085 Aucun soutien. J'ai eu un soutien quand le maire a changé, mais aucun soutien.

**PAR LE PRÉSIDENT:**

Merci beaucoup de votre témoignage.

Maintenant, j'ai personne d'inscrit en droit de rectification à l'arrière, non, ça va!

3090           Donc ceci mettrait fin à nos travaux pour ce soir. Je vous remercie pour votre attention,  
on reprend les travaux demain ici même à compter de neuf heures et demie (9 h ½).

---

3095           SÉANCE AJOURNÉE AU 16 AVRIL 2009 À NEUF HEURES TRENTE (9 H 30)

---

3100           Je, soussignée, DENISE PROULX, sténotypiste officielle, certifie sous mon serment  
d'office que le texte qui précède est la transcription fidèle et exacte de mes notes sténotypiques.

DENISE PROULX,  
Sténotypiste officielle.

3105